

2.1	Les écoles	38
2.2	Les classes du premier degré	40
2.3	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	42
2.4	Les collèges et les lycées par académie	44
2.5	Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	46
2.6	La taille des classes dans le second degré	48
2.7	La taille des collèges et des lycées	50
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	52
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	54
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	56
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	58
2.12	Le climat scolaire et la violence dans les collèges publics	60
2.13	Les incidents graves déclarés par les établissements publics	62
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	64
2.15	Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite [Éclair]	66
2.16	Les réseaux de réussite scolaire [RRS]	68
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	70
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	72

## Présentation

À la rentrée 2011, l'enseignement du premier degré compte 53 400 écoles en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte [1].

Entre 2010 et 2011, la baisse observée (- 1,1 % à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte) touche aussi bien le secteur public que le secteur privé (respectivement - 1,2 % et - 0,3 %). Le nombre d'écoles maternelles continue de baisser dans le secteur public avec 440 écoles en moins. Les écoles maternelles, peu représentées dans le secteur privé (122 écoles sur 5 259), voient néanmoins leur nombre de nouveau orienté à la baisse (- 11 écoles) après une légère hausse en 2010. Le nombre d'écoles élémentaires ou primaires diminue dans le public comme dans le privé (respectivement - 0,4 % et - 0,1 %).

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé [2] [3]. En effet, plus de neuf écoles privées sur dix sont des écoles primaires contre trois sur dix dans le secteur public. Regroupant enseignement préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comportent six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont cinq classes ou moins.

Dans le secteur public, on dénombre 22,8 % d'écoles à deux classes ou moins, dont près de 4 700 écoles à classe unique (9,7 %). Plus de 40 % des écoles publiques ont entre trois et cinq classes. Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 59,8 % des écoles maternelles comptent trois à cinq classes contre 21,9 % des écoles élémentaires et 45,1 % des écoles primaires. De même, moins de 1 % des écoles maternelles publiques compte onze classes ou plus, contre respectivement 14,7 % et 6,7 % des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, on compte seulement 13,3 % d'écoles à deux classes ou moins, dont 2,9 % à classe unique : c'est le cas de 10,6 % des écoles primaires alors que 44,2 % des écoles maternelles et 47,1 % des élémentaires sont de cette taille. À l'opposé, 18,5 % des écoles comprennent onze classes et plus (0,8 % des écoles maternelles, 9,6 % des écoles élémentaires et 19,5 % des écoles primaires).

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 33,2 % et 34,3 % de leurs écoles comprenant onze classes et plus (7,1 % et 18,2 % en France métropolitaine).

## Définitions

### Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multi-niveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

### Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- Les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

- Les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.

- Les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères.

- Les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

### Classes préélémentaires, élémentaires, ASH et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Les classes ASH correspondent aux Clis que l'on retrouve dans des écoles spécialisées ou des écoles « ordinaires ».

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

## [1] Évolution du nombre d'écoles

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
<b>Public</b>								
Écoles maternelles	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686
Écoles élémentaires	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453
<i>dont à classe unique</i>	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547
<b>Total Public</b>	<b>50 668</b>	<b>50 290</b>	<b>49 928</b>	<b>49 498</b>	<b>48 975</b>	<b>48 522</b>	<b>47 944</b>	<b>48 139</b>
<b>Privé</b>								
Écoles maternelles	190	160	213	194	131	133	122	129
Écoles élémentaires	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143	5 137	5 150
<i>dont à classe unique</i>	...	118	138	153	136	122	126	127
<b>Total Privé</b>	<b>5 490</b>	<b>5 377</b>	<b>5 401</b>	<b>5 377</b>	<b>5 305</b>	<b>5 276</b>	<b>5 259</b>	<b>5 279</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>56 158</b>	<b>55 667</b>	<b>55 329</b>	<b>54 875</b>	<b>54 280</b>	<b>53 798</b>	<b>53 203</b>	<b>53 418</b>

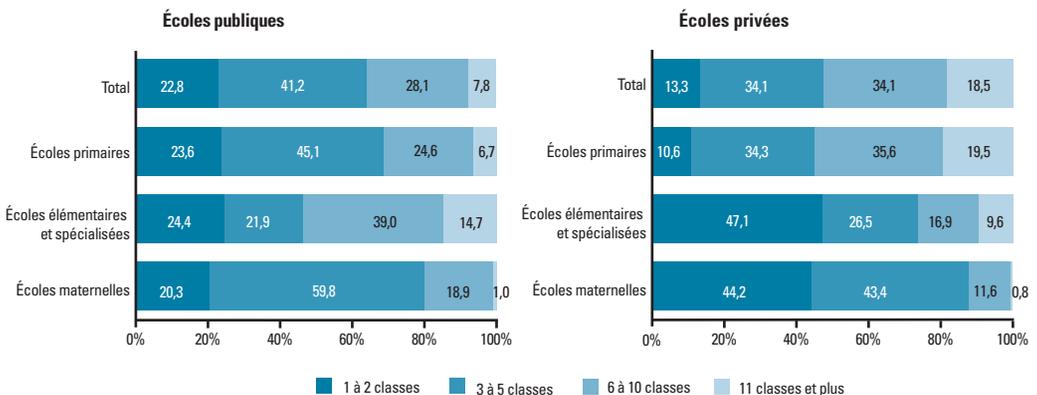
## [2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM				Total hors Mayotte
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	
<b>Public</b>													
1	1 126	2 698	839	4 663	5	1	9	15	1 131	2 699	848	4 678	4 678
2	2 037	1 707	2 535	6 279	18	5	19	42	2 055	1 712	2 554	6 321	6 320
3	3 635	871	2 624	7 130	57	6	36	99	3 692	877	2 660	7 229	7 215
4	3 226	1 076	2 141	6 443	47	16	28	91	3 273	1 092	2 169	6 534	6 524
5	2 363	1 939	1 627	5 929	59	43	40	142	2 422	1 982	1 667	6 071	6 051
6 à 10	2 734	6 865	3 389	12 988	223	170	152	545	2 957	7 035	3 541	13 533	13 454
11 à 15	100	2 093	703	2 896	53	194	77	324	153	2 287	780	3 220	3 181
16 et plus	0	275	137	412	3	94	44	141	3	369	181	553	521
<b>Total Public</b>	<b>15 221</b>	<b>17 524</b>	<b>13 995</b>	<b>46 740</b>	<b>465</b>	<b>529</b>	<b>405</b>	<b>1 399</b>	<b>15 686</b>	<b>18 053</b>	<b>14 400</b>	<b>48 139</b>	<b>47 944</b>
<b>Privé</b>													
1	28	60	60	148	6	1	1	7	28	66	61	155	154
2	26	60	454	540	3	2	1	6	29	62	455	546	543
3	27	21	547	595	5	1	1	7	32	22	548	602	597
4	12	16	608	636	4	1	5	10	16	17	613	646	645
5	7	26	510	543	1	7	1	9	8	33	511	552	549
6 à 10	13	44	1 715	1 772	2	2	24	28	15	46	1 739	1 800	1 794
11 à 15	0	18	638	656	0	0	14	14	0	18	652	670	670
16 et plus	1	6	280	287	0	2	19	21	1	8	299	308	307
<b>Total Privé</b>	<b>114</b>	<b>251</b>	<b>4 812</b>	<b>5 177</b>	<b>15</b>	<b>21</b>	<b>66</b>	<b>102</b>	<b>129</b>	<b>272</b>	<b>4 878</b>	<b>5 279</b>	<b>5 259</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15 335</b>	<b>17 775</b>	<b>18 807</b>	<b>51 917</b>	<b>480</b>	<b>550</b>	<b>471</b>	<b>1 501</b>	<b>15 815</b>	<b>18 325</b>	<b>19 278</b>	<b>53 418</b>	<b>53 203</b>

## [3] Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## Présentation

Dans le premier degré, le nombre de classes a connu une légère diminution entre les rentrées 1980 et 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. Orientée à la hausse de 1999 à 2010, une évolution négative est à noter en 2011 en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte avec une diminution de 1 200 classes soit 0,4 %. Avec 244 400 classes, le secteur public perd 900 classes par rapport à 2010 (- 0,4 %). Cette diminution s'observe depuis 2008 dans le secteur privé pour atteindre 36 800 classes en 2011.

Le secteur public concentre 86,9 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,1 % des classes élémentaires et 92,2 % des classes d'ASH [2]. Les classes préélémentaires représentent 35,4 % des classes dans le secteur public contre 31,4 % dans le privé.

En 2011, le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public et augmente (+ 0,4 point) dans le secteur privé [3]. La taille des classes en préélémentaire est de 25,8 élèves dans le secteur public et de 27,2 dans le privé. Elle est de 22,7 élèves par classe en élémentaire dans le public, et supérieure dans le privé (23,3).

Près des deux tiers des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre 38 % des classes préélémentaires [4]. Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec 57,3 % des classes à plus de 25 élèves.

Dans le secteur privé, 40,7 % des classes de niveau élémentaire ont 20 à 24 élèves et autant en ont 25 à 29. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent plus de 25 élèves, dont 6,7 % ont plus de 35 élèves. Dans l'enseignement relevant de l'ASH, la quasi-totalité des classes, tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

## Définitions

### Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

### Classes préélémentaires, élémentaires, ASH et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Les classes ASH correspondent aux Clis (classes d'inclusion scolaire).

### Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

### Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 3.1).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

## [1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		1980	1990	1999	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
<b>Public</b>	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	70 808	68 803	67 569	66 457	65 839	65 032	63 619	64 083
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	194 862	179 177	172 906	173 537	175 667	177 161	178 632	179 376	180 251	180 770	182 252
	dont classes uniques	11 449	7 667	5 616	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547
	<b>Total</b>	<b>254 620</b>	<b>249 715</b>	<b>243 993</b>	<b>244 345</b>	<b>244 470</b>	<b>244 730</b>	<b>245 089</b>	<b>245 215</b>	<b>245 283</b>	<b>244 389</b>	<b>246 335</b>
<b>Privé</b>	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	-	542	889	790	453	453	382	409
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	37 201	37 037	36 202	-	36 625	36 415	36 547	36 762	36 702	36 447	36 521
	dont classes uniques	347	215	-	-	118	138	153	136	122	126	127
	<b>Total</b>	<b>38 282</b>	<b>38 417</b>	<b>37 175</b>	<b>37 106</b>	<b>37 167</b>	<b>37 304</b>	<b>37 336</b>	<b>37 215</b>	<b>37 155</b>	<b>36 829</b>	<b>36 930</b>
<b>Public + Privé</b>	<b>292 902</b>	<b>288 132</b>	<b>281 168</b>	<b>281 451</b>	<b>281 637</b>	<b>282 034</b>	<b>282 425</b>	<b>282 430</b>	<b>282 438</b>	<b>281 218</b>	<b>283 265</b>	

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations départementales.

(2) Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisées ici.

Lecture - À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, les écoles maternelles publiques comportent 64 083 classes préélémentaires et les écoles élémentaires, primaires et spécialisées comprennent 182 252 classes préélémentaires et élémentaires.

## [2] Évolution du nombre de classes selon le niveau de la classe (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
<b>Public</b>	Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940
	CP-CM2	152 448	153 030	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187
	ASH	5 080	5 058	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208
	<b>Total</b>	<b>244 470</b>	<b>244 730</b>	<b>245 089</b>	<b>245 215</b>	<b>245 283</b>	<b>244 389</b>	<b>246 335</b>
<b>Privé</b>	Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597
	CP-CM2	25 080	25 067	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983
	ASH	350	384	435	365	344	348	350
	<b>Total</b>	<b>37 167</b>	<b>37 304</b>	<b>37 336</b>	<b>37 215</b>	<b>37 155</b>	<b>36 829</b>	<b>36 930</b>
<b>Public + Privé</b>	Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537
	CP-CM2	177 528	178 097	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170
	ASH	5 430	5 442	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558
	<b>Total Public + Privé</b>	<b>281 637</b>	<b>282 034</b>	<b>282 425</b>	<b>282 430</b>	<b>282 438</b>	<b>281 218</b>	<b>283 265</b>

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations départementales.

Lecture - À la rentrée 2011, on compte 86 940 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte.

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le niveau de la classe (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		1980	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
<b>Public</b>	Classes préélémentaires	30,1	27,9	26,1	25,9	25,8	25,8	25,5	25,7	25,8	25,8
	CP-CM2	23,6	22,5	22,5	22,6	22,7	22,6	22,6	22,7	22,7	22,7
<b>Privé</b>	Classes préélémentaires	29,9	27,1	27,6	27,3	26,9	26,7	27,1	27,0	27,2	27,2
	CP-CM2	26,2	24,5	22,8	22,9	23,1	23,0	22,9	22,9	23,3	23,3
<b>Public + Privé</b>	Classes préélémentaires	30,1	27,8	26,3	26,1	25,9	25,9	25,7	25,8	26,0	26,0
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,6	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	22,8

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations départementales.

## [4] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves/classe	Hors Mayotte	
											Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves/classe
<b>Public</b>	Classes préélémentaires	0,5	4,4	37,9	48,8	6,1	2,4	100,0	86 940	25,8	86 383	25,8
	CP-CM2	2,7	11,7	62,8	22,7	0,1	0,0	100,0	155 187	22,7	153 899	22,7
	ASH	98,0	0,8	1,1	0,1	0,0	0,0	100,0	4 208	10,3	4 107	10,2
	<b>Total</b>	<b>3,6</b>	<b>8,9</b>	<b>52,9</b>	<b>31,5</b>	<b>2,2</b>	<b>0,9</b>	<b>100,0</b>	<b>246 335</b>	<b>23,6</b>	<b>244 389</b>	<b>23,6</b>
<b>Privé</b>	Classes préélémentaires	3,3	6,2	21,9	43,2	18,7	6,7	100,0	11 597	27,2	11 553	27,2
	CP-CM2	5,2	12,9	40,7	40,0	1,1	0,1	100,0	24 983	23,3	24 928	23,3
	ASH	96,9	1,1	0,9	0,3	0,3	0,6	100,0	350	9,5	348	9,5
	<b>Total</b>	<b>5,4</b>	<b>10,7</b>	<b>34,5</b>	<b>40,6</b>	<b>6,6</b>	<b>2,2</b>	<b>100,0</b>	<b>36 930</b>	<b>24,4</b>	<b>36 829</b>	<b>24,4</b>
<b>Public + Privé</b>	<b>3,8</b>	<b>9,1</b>	<b>50,5</b>	<b>32,7</b>	<b>2,8</b>	<b>1,0</b>	<b>100,0</b>	<b>283 265</b>	<b>23,7</b>	<b>281 218</b>	<b>23,7</b>	

## Présentation

Le nombre d'établissements du second degré, 11 400 à la rentrée 2011, varie peu depuis l'an 2000 [1]. Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans le même temps, le nombre de collèges continue de croître. Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; les lycées et les LP y sont les mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges. Dans le secteur privé, le nombre d'établissements tend à augmenter depuis l'an dernier après une baisse régulière depuis une vingtaine d'années.

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, le nombre global de classes (234 000) diminue à la rentrée 2011 avec 1 900 classes de moins par rapport à la rentrée 2010 [2]. La baisse est régulière dans les collèges du secteur public depuis le début des années deux mille. Cette année, elle touche également les lycées généraux, technologiques et professionnels des secteurs public et privé. Par ailleurs, seul le nombre de classes des collèges du secteur privé reste stable après une hausse légère durant ces trois dernières années.

Les élèves des classes des collèges et des lycées sont en moyenne plus nombreux qu'il y a quatre ans [3]. À la rentrée 2011, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,3 soit 0,6 de plus qu'en 2007. Dans les lycées, l'effectif moyen par classe est identique à celui du début des années deux mille et atteint 26,5 élèves. Les lycées professionnels ont en moyenne des classes plus allégées depuis 1995 et qui se stabilisent depuis 2008. Dans les classes des lycées d'enseignement général et technologique du secteur public, les élèves demeurent plus nombreux que dans celles du secteur privé, avec trois élèves de plus en moyenne par classe. Il en est de même dans les lycées professionnels avec un élève de plus. Dans les collèges publics, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de moins que celles des collèges privés.

## Définitions

### Établissements du second degré

Les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

### La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

### Nombre moyen d'élèves par classe

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

### Lycées

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents (établissements du second cycle ayant à la fois de l'enseignement général et/ou technologique et de l'enseignement professionnel).

### LP

Lycées professionnels.

### Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les Erea reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Évolution du nombre d'établissements du second degré

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
<b>Public</b>										
Collèges	4 891	4 939	5 019	5 082	5 128	5 220	5 261	5 253	5 252	5 270
LP	1 353	1 397	1 362	1 177	1 108	1 050	990	973	957	960
Lycées	1 134	1 155	1 294	1 474	1 513	1 551	1 571	1 576	1 578	1 584
Erea	nd	82	82	82	80	80	80	80	79	79
<b>Total Public</b>	<b>7 378</b>	<b>7 573</b>	<b>7 757</b>	<b>7 815</b>	<b>7 829</b>	<b>7 901</b>	<b>7 902</b>	<b>7 882</b>	<b>7 866</b>	<b>7 893</b>
<b>Privé</b>										
Collèges	1 757	1 866	1 814	1 801	1 808	1 790	1 756	1 765	1 776	1 776
LP	978	884	809	691	647	658	663	664	670	670
Lycées	1 194	1 206	1 290	1 222	1 102	1 074	1 056	1 064	1 077	1 077
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
<b>Total Privé</b>	<b>3 929</b>	<b>3 956</b>	<b>3 913</b>	<b>3 714</b>	<b>3 557</b>	<b>3 522</b>	<b>3 475</b>	<b>3 493</b>	<b>3 523</b>	<b>3 524</b>
<b>Ensemble</b>	<b>11 307</b>	<b>11 529</b>	<b>11 670</b>	<b>11 529</b>	<b>11 386</b>	<b>11 423</b>	<b>11 377</b>	<b>11 375</b>	<b>11 389</b>	<b>11 417</b>

## [2] Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
<b>Public</b>										
Collèges	116 431	115 614	109 628	107 985	107 177	106 530	106 971	106 733	106 307	107 086
LP	24 041	23 011	22 422	22 660	22 580	22 461	21 885	21 658	21 030	21 110
Lycées	53 248	55 989	56 999	56 827	56 524	55 878	55 707	55 924	55 437	55 711
Erea	1 324	1 149	980	974	967	946	933	944	909	909
<b>Total Public</b>	<b>195 044</b>	<b>195 763</b>	<b>190 029</b>	<b>188 446</b>	<b>187 248</b>	<b>185 815</b>	<b>185 496</b>	<b>185 259</b>	<b>183 683</b>	<b>184 816</b>
<b>Privé</b>										
Collèges	26 183	26 033	26 019	25 867	25 854	25 901	25 930	26 018	26 028	26 028
LP	6 105	6 427	6 361	6 100	6 344	6 422	6 328	6 500	6 401	6 401
Lycées	17 542	17 479	17 628	17 773	17 999	18 161	17 980	18 061	17 846	17 846
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
<b>Total Privé</b>	<b>49 830</b>	<b>49 939</b>	<b>50 008</b>	<b>49 740</b>	<b>50 197</b>	<b>50 484</b>	<b>50 238</b>	<b>50 579</b>	<b>50 275</b>	<b>50 279</b>
<b>Ensemble</b>	<b>244 874</b>	<b>245 702</b>	<b>240 037</b>	<b>238 186</b>	<b>237 445</b>	<b>236 299</b>	<b>235 734</b>	<b>235 838</b>	<b>233 958</b>	<b>235 095</b>

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
<b>Public</b>										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,3	23,3	23,4	23,5	23,6	23,9	24,0
LP	22,0	20,2	20,1	19,7	19,4	19,0	18,9	19,1	19,0	19,0
Lycées	28,6	27,4	27,3	27,0	26,9	26,8	26,8	26,8	27,2	27,2
Erea	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3
<b>Privé</b>										
Collèges	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1	25,1	25,2	25,4	25,9	25,9
LP	20,8	18,7	18,9	19,0	18,4	17,8	18,0	17,9	17,6	17,6
Lycées	24,5	23,6	23,8	23,8	23,6	23,5	23,9	23,8	24,3	24,3
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,3
<b>Public + Privé</b>										
Collèges	23,9	23,6	23,6	23,6	23,6	23,8	23,8	24,0	24,3	24,3
LP	21,8	19,8	19,9	19,6	19,2	18,8	18,7	18,8	18,7	18,7
Lycées	27,6	26,5	26,5	26,3	26,1	26,0	26,1	26,1	26,5	26,5
Erea	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3

## Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 400 à la rentrée 2011, dont 380 dans les DOM (3,3 %) [1]. Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges [2]. Clermont-Ferrand est l'académie où la proportion de collèges est la plus forte (69 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges mais une offre de lycées plus importante.

Six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, quatre sur dix sont des lycées polyvalents qui dispensent des formations professionnelles. Globalement, six établissements de second cycle sur dix proposent des formations professionnelles (LP et LPO) mais ils ne représentent que trois établissements parisiens sur dix à l'inverse des académies de Besançon, Dijon et Montpellier où ils constituent sept lycées sur dix [3].

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) du secteur public couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements. Mayotte dispose d'un Erea dans le secteur privé.

En France métropolitaine, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé [1]. Leur poids atteint 46 % des établissements dans les académies de Nantes et Rennes, 45 % à Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (67 % contre 50 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est quasiment la même dans les deux secteurs : 1,6 LEGT pour 1 LP.

## Définitions

### Établissements du second degré

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique.

### LP

Lycée professionnel.

### LPO

Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

### Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2011

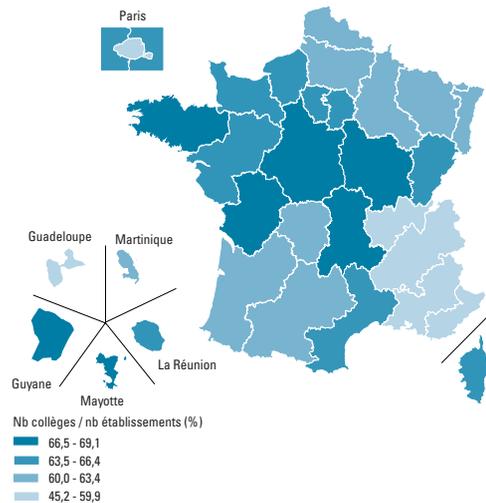
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Erea	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Aix-Marseille	210	47	60	16	3	320	76	63	65	-	204	524	38,9
Amiens	173	43	44	7	2	262	44	24	27	-	95	357	26,6
Besançon	112	24	29	13	2	167	37	17	9	1	63	230	27,4
Bordeaux	253	61	70	19	5	389	91	48	40	-	179	568	31,5
Caen	148	24	41	11	3	216	54	22	27	3	103	319	32,3
Clermont-Ferrand	139	20	31	12	3	193	60	14	24	4	98	291	33,7
Corse	29	4	9	4	1	43	2	-	3	-	5	48	10,4
Créteil	350	39	131	85	3	523	76	19	50	7	145	668	21,7
Dijon	159	18	43	24	3	223	28	7	23	15	58	281	20,6
Grenoble	243	39	81	38	4	367	92	43	64	7	199	566	35,2
Lille	326	88	86	21	6	506	119	27	64	25	210	716	29,3
Limoges	77	19	23	6	1	120	11	6	8	3	25	145	17,2
Lyon	209	53	68	13	3	333	104	54	58	4	216	549	39,3
Montpellier	198	28	51	23	2	279	68	37	35	16	140	419	33,4
Nancy-Metz	226	46	60	27	4	336	44	30	39	2	113	449	25,2
Nantes	244	33	64	24	4	345	168	44	81	27	293	638	45,9
Nice	142	20	39	14	-	201	39	19	44	6	102	303	33,7
Orléans-Tours	232	39	50	17	3	324	59	23	29	14	111	435	25,5
Paris	112	30	73	19	3	218	65	15	96	8	176	394	44,7
Poitiers	160	33	42	9	4	239	48	10	18	6	76	315	24,1
Reims	131	30	38	7	2	201	31	10	16	4	57	258	22,1
Rennes	211	38	60	17	5	314	177	29	65	24	271	585	46,3
Rouen	167	29	48	18	2	246	34	13	22	7	69	315	21,9
Strasbourg	148	16	54	27	1	219	30	19	25	1	74	293	25,3
Toulouse	236	51	72	16	3	362	83	41	47	5	171	533	32,1
Versailles	424	50	145	72	7	626	111	22	81	8	214	840	25,5
<b>France métro.</b>	<b>5 059</b>	<b>922</b>	<b>1 512</b>	<b>559</b>	<b>79</b>	<b>7 572</b>	<b>1 751</b>	<b>656</b>	<b>1 060</b>	<b>197</b>	<b>3 467</b>	<b>11 039</b>	<b>31,4</b>
Guadeloupe	46	7	16	8	-	69	10	10	6	-	26	95	27,4
Guyane	28	5	8	5	-	41	3	-	2	1	5	46	10,9
Martinique	43	10	13	6	-	66	6	2	6	2	14	80	17,5
Mayotte	18	3	6	6	-	27	-	-	-	-	(1) 1	27	ns
La Réunion	76	13	29	16	-	118	6	2	3	1	11	129	8,5
<b>DOM</b>	<b>211</b>	<b>38</b>	<b>72</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>321</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>57</b>	<b>378</b>	<b>15,1</b>
<b>F. métro. + DOM</b>	<b>5 270</b>	<b>960</b>	<b>1 584</b>	<b>600</b>	<b>79</b>	<b>7 893</b>	<b>1 776</b>	<b>670</b>	<b>1 077</b>	<b>201</b>	<b>3 524</b>	<b>11 417</b>	<b>30,9</b>

(1) En 2011, Mayotte possède un Erea dans le secteur privé.

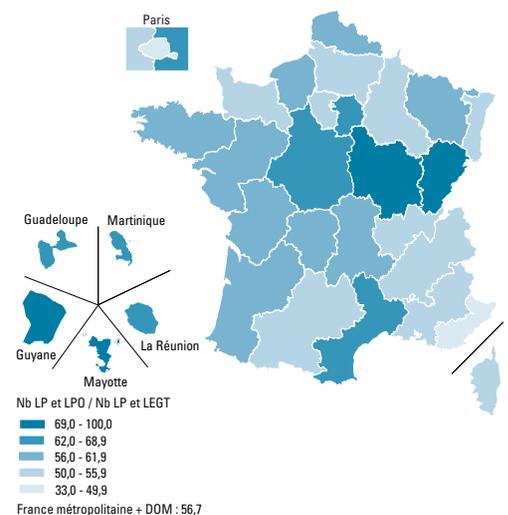
## [2] Part des collèges dans les établissements du second degré par académie à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## [3] Part des lycées proposant un enseignement professionnel par académie à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## Présentation

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, celles du second cycle général et technologique dans les lycées et celles du second cycle professionnel dans les LP [1]. Il existe cependant des singularités. Des élèves de niveau collège, principalement en classe de troisième, sont scolarisés dans les lycées professionnels (4,1 % dans le secteur public et 6,9 % dans le secteur privé). Environ un élève sur dix suit un enseignement professionnel dans un lycée général et/ou technologique, ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréats (STS ou CPGE) dispensés dans les lycées concernent un élève sur sept. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les Erea du secteur public. Ces derniers, de par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »). Cette année, un Erea privé a été créé à Mayotte.

À la rentrée 2011, le nombre de classes a diminué dans le premier et le second cycle, dans les deux secteurs d'enseignement [2]. Accompagnant les évolutions démographiques des effectifs de collèges, le nombre de classes dans le premier cycle dans le secteur public avait fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010, alors que dans le secteur privé les classes restaient stables en nombre depuis 2005. Dans le second cycle général et technologique, la baisse du nombre de classes est continue depuis 2003 dans le public à l'inverse du privé dont le nombre a augmenté durant ces dix dernières années excepté en 2009. Par ailleurs, dans le second cycle professionnel, après avoir augmenté faiblement jusqu'en 2008, le nombre de classes se stabilise dans le public comme dans le privé. En 2011, après une relative stabilité au cours des dix dernières années, le nombre moyen d'élèves par classe augmente dans le secteur public : + 0,3 dans le premier cycle pour atteindre 24,5 élèves, + 0,6 dans le second cycle général et technologique pour s'élever à 29 élèves [3]. Dans le second cycle professionnel, la taille moyenne des classes se maintient à 19 élèves. Dans le secteur privé, l'évolution à la hausse du nombre moyen d'élèves par classe dans le premier et le second cycle général et technologique prolonge la tendance observée sur le passé.

## Définitions

### Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

### Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement quel que soit le type d'établissement dans lequel il est implanté. Aussi cet indicateur ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement.

### Lycées

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

### LP

Lycées d'enseignement professionnel.

### Dima

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

### Ulis

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé en 2010 les unités pédagogiques d'intégration (Upi).

### Enseignement adapté

Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

### Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1<sup>er</sup> cycle aux classes post-bac.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement en 2011-2012

(y compris post-bac) (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier cycle	Enseignement adapté (Segpa)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 <sup>nd</sup> degré
<b>Public</b>								
Collèges	96,5	3,4	0,1	0,0	0,0	100,0	2 566 506	2 566 506
LP	4,1	0,0	93,9	1,1	0,9	100,0	401 931	398 398
Lycées	0,4	0,0	10,8	74,0	14,8	100,0	1 514 290	1 290 280
Erea	9,5	33,8	54,8	1,3	0,5	100,0	10 272	10 218
<b>Total Public</b>	<b>55,7</b>	<b>2,0</b>	<b>12,2</b>	<b>25,1</b>	<b>5,1</b>	<b>100,0</b>	<b>4 439 246</b>	<b>4 265 402</b>
<b>Privé</b>								
Collèges	99,3	0,6	0,0	0,1	0,0	100,0	673 448	673 448
LP	6,9	0,1	86,4	0,5	6,2	100,0	112 839	105 849
Lycées	1,8	0,0	11,5	72,4	14,3	100,0	432 804	370 824
Erea	73,9	0,0	26,2	0,0	0,0	100,0	65	65
<b>Total Privé</b>	<b>56,2</b>	<b>0,4</b>	<b>12,1</b>	<b>25,8</b>	<b>5,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 219 156</b>	<b>1 150 185</b>

(1) Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

(2) Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture - 74 % des élèves accueillis dans les lycées du secteur public suivent un second cycle général et technologique. Dans le secteur public, 12,2 % des élèves suivent un second cycle professionnel.

## [2] Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
<b>Public</b>									
1 <sup>er</sup> cycle (1)	108 890	103 308	101 848	101 262	100 771	101 364	101 399	101 090	101 778
SES/Segpa	8 582	7 822	7 692	7 499	7 321	7 199	6 872	6 721	6 783
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	27 952	28 308	28 608	28 719	28 927	28 559	28 878	28 461	28 592
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	41 947	41 850	41 527	40 960	40 000	39 486	39 127	38 389	38 632
<b>Total Public</b>	<b>187 371</b>	<b>181 288</b>	<b>179 674</b>	<b>178 439</b>	<b>177 019</b>	<b>176 608</b>	<b>176 275</b>	<b>174 661</b>	<b>175 785</b>
<b>Privé</b>									
1 <sup>er</sup> cycle (1)	26 999	26 647	26 456	26 465	26 464	26 470	26 538	26 510	26 513
SES/Segpa	262	292	295	298	301	318	329	336	336
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	7 867	8 038	8 036	8 169	8 301	8 116	8 242	8 077	8 078
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	12 332	12 364	12 377	12 434	12 470	12 313	12 332	12 258	12 258
<b>Total Privé</b>	<b>47 460</b>	<b>47 341</b>	<b>47 163</b>	<b>47 366</b>	<b>47 536</b>	<b>47 217</b>	<b>47 440</b>	<b>47 181</b>	<b>47 185</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>234 831</b>	<b>228 629</b>	<b>226 837</b>	<b>225 805</b>	<b>224 555</b>	<b>223 825</b>	<b>223 715</b>	<b>221 842</b>	<b>222 970</b>

(1) Y compris Dima et Ulis.

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
<b>Public</b>									
1 <sup>er</sup> cycle (1)	24,1	24,0	24,0	23,9	24,1	24,1	24,2	24,5	24,6
SES/Segpa	13,2	13,5	13,3	13,3	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	19,9	20,1	19,7	19,4	19,0	19,0	19,1	19,1	19,1
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	28,6	28,8	28,5	28,3	28,4	28,4	28,5	29,1	29,1
<b>Privé</b>									
1 <sup>er</sup> cycle (1)	24,8	24,7	24,8	25,0	25,0	25,2	25,3	25,8	25,8
SES/Segpa	14,3	13,9	13,5	13,5	13,4	12,9	12,6	12,8	12,8
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	18,9	19,2	19,1	18,8	18,3	18,6	18,6	18,2	18,2
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	24,5	25,0	24,9	24,9	24,8	25,1	25,1	25,6	25,6
<b>Public + Privé</b>									
1 <sup>er</sup> cycle (1)	24,2	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3	24,4	24,8	24,8
SES/Segpa	13,2	13,5	13,4	13,3	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	19,7	19,9	19,6	19,3	18,9	18,9	19,0	18,9	18,9
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	27,7	27,9	27,7	27,5	27,6	27,6	27,7	28,3	28,3

(1) Y compris Dima et Ulis.

## Présentation

Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 24,2 élèves. 8 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves [1]. Les classes de la sixième à la troisième comptent environ 25 élèves. À côté de ces classes, il existe, dans le premier cycle, des classes spécialisées à effectifs réduits du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement. Elles ont moins de 11 élèves en moyenne pour les Ulis et un peu plus de 13 élèves pour les Segpa.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production (20,6 élèves en moyenne contre 17,1). La différence de trois élèves, observée entre ces deux catégories de spécialités, se retrouve pour chaque diplôme préparé.

Avec 28,3 élèves, la taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,5 élèves. Les trois quarts des classes comptent plus de 30 élèves et plus d'une classe sur quatre rassemble au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 27,3 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 26,4 élèves par classe.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, le nombre moyen d'élèves par classe dans le premier cycle est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,7 et 23,9 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé.

Les valeurs entre les deux secteurs sont plus proches dans le second cycle professionnel. Cependant, une plus forte concentration de classes, autour de 20-24 élèves et de 29-30 élèves, est observée dans le secteur public, correspondant respectivement aux enseignements de formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3,5 élèves en faveur des établissements privés. En effet, dans le secteur public, 60 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 41,6 % dans le secteur privé. À l'opposé, 13,2 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 2,6 % dans le secteur public. La diminution de la part des classes au-delà de 35 élèves est liée à l'objectif affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation de 1989 de ne laisser subsister aucune classe à plus de 35 élèves dans les lycées. Le pic autour de 23-24 élèves se trouve plus particulièrement dans le cycle terminal, notamment dans les formations technologiques.

## Définitions

### Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

### Le nombre moyen d'élèves par classe

C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'étude suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

### BEP

Brevet d'études professionnelles.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### Dima

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

### Ulis

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée Upi, unité pédagogique d'intégration).

### Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,4	4,2	33,5	51,9	8,8	0,2	0,0	100,0	32 968	25,1
Cinquième	1,0	4,1	32,2	54,6	7,9	0,2	0,0	100,0	31 068	25,2
Quatrième	1,0	4,9	32,1	52,8	9,0	0,2	0,0	100,0	30 799	25,2
Troisième (1)	2,1	6,9	34,8	48,3	7,7	0,2	0,0	100,0	31 344	24,7
<b>Total 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup></b>	<b>1,4</b>	<b>5,0</b>	<b>33,2</b>	<b>51,9</b>	<b>8,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>126 179</b>	<b>25,1</b>
Ulis, Dima	82,8	3,6	5,1	7,4	1,0	0,1	0,0	100,0	2 111	10,9
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle (hors Segpa)</b>	<b>2,7</b>	<b>5,0</b>	<b>32,7</b>	<b>51,2</b>	<b>8,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>128 290</b>	<b>24,8</b>
Segpa	54,7	44,3	0,8	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0	7 120	13,4
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle (yc Segpa)</b>	<b>5,4</b>	<b>7,1</b>	<b>31,0</b>	<b>48,5</b>	<b>7,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>135 410</b>	<b>24,2</b>
Public	5,5	7,1	33,5	50,3	3,6	0,0	0,0	100,0	108 561	23,9
Privé	5,3	7,0	20,7	41,1	24,8	1,0	0,1	100,0	26 849	25,7
CAP production	69,1	15,9	11,0	3,0	1,0	0,0	0,0	100,0	4 896	13,0
CAP services	50,8	23,1	14,5	6,6	4,3	0,6	0,1	100,0	3 781	15,5
<b>Total CAP</b>	<b>61,1</b>	<b>19,0</b>	<b>12,5</b>	<b>4,5</b>	<b>2,5</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>8 677</b>	<b>14,1</b>
<b>BEP services (2)</b>	<b>1,8</b>	<b>8,9</b>	<b>19,3</b>	<b>24,2</b>	<b>39,3</b>	<b>5,8</b>	<b>0,7</b>	<b>100,0</b>	<b>961</b>	<b>27,4</b>
Bac pro et BMA production	28,2	21,6	32,2	13,9	3,9	0,1	0,1	100,0	12 456	18,9
Bac pro et BMA services	16,5	19,8	29,4	18,3	14,0	1,8	0,2	100,0	13 867	21,7
<b>Total bac pro/BMA</b>	<b>22,0</b>	<b>20,7</b>	<b>30,7</b>	<b>16,2</b>	<b>9,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>26 323</b>	<b>20,4</b>
Total production	40,3	19,8	26,0	10,7	3,1	0,1	0,0	100,0	17 543	17,1
Total services	23,6	20,0	25,4	15,9	13,1	1,7	0,3	100,0	19 127	20,6
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (3)</b>	<b>31,6</b>	<b>19,9</b>	<b>25,7</b>	<b>13,4</b>	<b>8,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>36 670</b>	<b>18,9</b>
Public	30,3	19,5	28,0	13,5	8,1	0,6	0,0	100,0	28 592	19,1
Privé	36,0	21,3	17,5	13,3	9,2	2,1	0,6	100,0	8 078	18,2
Seconde GT	1,3	1,4	5,6	14,1	51,4	25,8	0,4	100,0	16 244	31,5
Première GT	6,5	8,5	18,1	18,1	34,2	14,2	0,4	100,0	17 023	27,3
Terminale GT	7,4	9,7	23,0	18,0	29,6	12,1	0,2	100,0	17 623	26,4
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>5,1</b>	<b>6,7</b>	<b>15,8</b>	<b>16,8</b>	<b>38,1</b>	<b>17,2</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>50 890</b>	<b>28,3</b>
Public	2,6	5,7	15,9	15,8	40,8	19,2	0,0	100,0	38 632	29,1
Privé	13,2	9,7	15,6	19,9	29,5	10,9	1,2	100,0	12 258	25,6

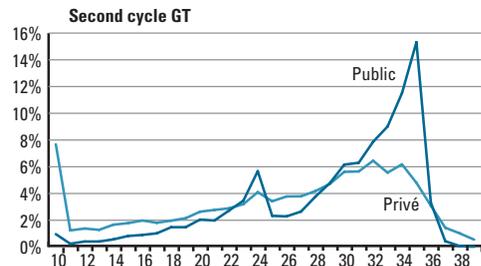
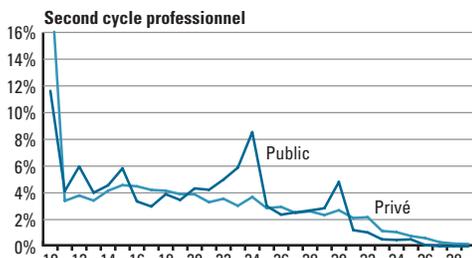
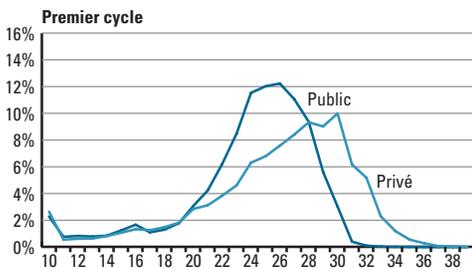
(1) Y compris 3<sup>e</sup> d'insertion.

(2) Avec la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, seuls quelques BEP des services ont été maintenus en attendant la création des bacs correspondants.

(3) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

## [2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement en 2011-2012 selon la taille (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Lecture - 12,2 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,6 % dans l'enseignement privé).

## Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM (y compris Mayotte) sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 487 élèves dans le secteur public et 379 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de Segpa, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : près d'un collège privé sur huit a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public [2]. De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les LP présentent des différences de taille moyenne par secteur avec 419 élèves pour les établissements publics et 168 élèves pour le privé. Quatre LP privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne près de 44,0 % d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 956 élèves pour le secteur public et de 402 élèves pour le secteur privé. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, plus des deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et près d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 40,3 % des lycées ont une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix accueille au moins 1 500 élèves. Parmi les LEGT, près de quatre lycées sur dix dans le secteur public et environ deux sur dix dans le secteur privé sont des LPO. Ils accueillent environ 30,0 % des élèves inscrits en second cycle professionnel (voir 2.5). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des lycées pour le secteur public mais en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé. En effet, près de la moitié des lycées de plus de 900 élèves sont des LPO dans le secteur privé contre 35,0 % dans le public, et à l'inverse, 8,0 % des lycées privés de moins de 300 élèves sont des LPO contre 34,0 % dans le secteur public.

## Définitions

### Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Taille des établissements scolaires

Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [voir 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

### LP

Lycée professionnel.

### LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique.

### LPO

Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

### Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MEN-MESR DEPP

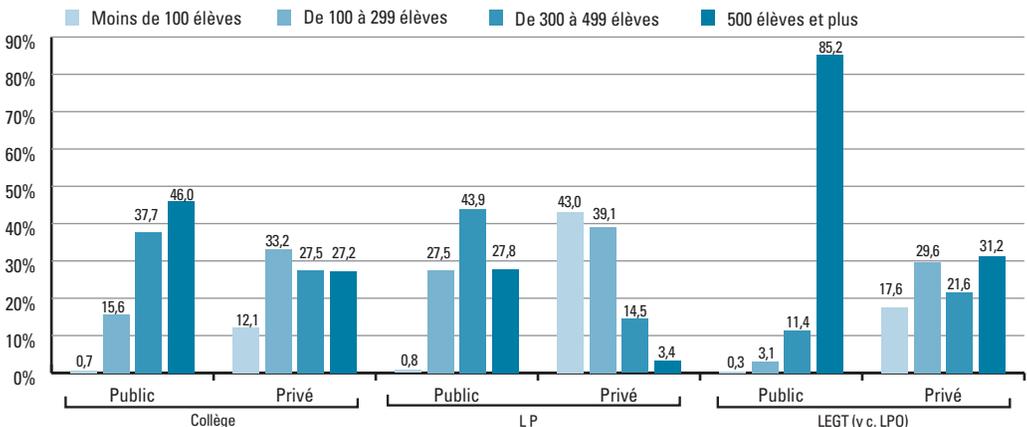
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement en 2011-2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Public				Privé				
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves		
		Nombre	%	Effectif	%	Nombre	%	Effectif	%	
Collège	Moins de 100 élèves	38	0,7	3 106	0,1	215	12,1	12 568	1,9	
	De 100 à 299 élèves	817	15,6	183 241	7,1	589	33,2	116 643	17,3	
	De 300 à 499 élèves	1 986	37,7	805 381	31,4	489	27,5	193 529	28,8	
	De 500 à 699 élèves	1 771	33,6	1 038 377	40,5	272	15,3	161 200	23,9	
	De 700 à 899 élèves	550	10,4	425 820	16,6	132	7,4	103 135	15,3	
	900 élèves et plus	108	2,0	110 581	4,3	79	4,5	86 373	12,8	
	<b>Total</b>	<b>5 270</b>	<b>100,0</b>	<b>2 566 506</b>	<b>100,0</b>	<b>1 776</b>	<b>100,0</b>	<b>673 448</b>	<b>100,0</b>	
	Taille moyenne des établissements	487 élèves				379 élèves				
LP	Moins de 100 élèves	8	0,8	495	0,1	288	43,0	13 655	12,1	
	De 100 à 299 élèves	264	27,5	59 170	14,7	262	39,1	48 986	43,4	
	De 300 à 499 élèves	421	43,9	166 371	41,4	97	14,5	36 408	32,3	
	De 500 à 699 élèves	189	19,7	109 805	27,3	21	3,2	12 037	10,7	
	De 700 à 899 élèves	58	6,0	45 125	11,3	1	0,1	840	0,7	
	900 élèves et plus	20	2,1	20 965	5,2	1	0,1	913	0,8	
	<b>Total</b>	<b>960</b>	<b>100,0</b>	<b>401 931</b>	<b>100,0</b>	<b>670</b>	<b>100,0</b>	<b>112 839</b>	<b>100,0</b>	
	Taille moyenne des établissements	419 élèves				168 élèves				
LEGT	Moins de 100 élèves	4	0,3	227	0,0	189	17,6	9 080	2,1	
	De 100 à 299 élèves	49	3,1	11 197	0,8	319	29,6	60 613	14,0	
	De 300 à 499 élèves	180	11,4	74 785	4,9	233	21,6	91 464	21,1	
	De 500 à 699 élèves	235	14,8	140 403	9,3	157	14,6	92 209	21,3	
	De 700 à 899 élèves	308	19,4	246 426	16,3	80	7,4	62 595	14,5	
	De 900 à 1 199 élèves	398	25,1	414 994	27,4	66	6,1	67 812	15,7	
	De 1 200 à 1 499 élèves	241	15,2	321 579	21,2	20	1,9	25 819	6,0	
	1 500 élèves et plus	169	10,7	304 679	20,1	13	1,2	23 212	5,3	
		<b>Total</b>	<b>1 584</b>	<b>100,0</b>	<b>1 514 290</b>	<b>100,0</b>	<b>1 077</b>	<b>100,0</b>	<b>432 804</b>	<b>100,0</b>
		Taille moyenne des établissements	956 élèves				402 élèves			
dont LPO	Moins de 100 élèves	-	-	-	-	13	6,5	470	0,4	
	De 100 à 299 élèves	18	3,0	4 031	0,7	30	14,9	6 046	4,8	
	De 300 à 499 élèves	82	13,7	34 245	6,2	45	22,4	17 595	14,0	
	De 500 à 699 élèves	93	15,5	55 451	10,0	38	18,9	22 758	18,1	
	De 700 à 899 élèves	126	21,0	100 480	18,1	26	12,9	20 600	16,4	
	De 900 à 1 199 élèves	147	24,5	153 228	27,7	33	16,4	34 787	27,7	
	De 1 200 à 1 499 élèves	80	13,3	107 066	19,3	11	5,5	14 270	11,4	
	1 500 élèves et plus	54	9,0	99 730	18,0	5	2,5	9 009	7,2	
		<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>100,0</b>	<b>554 231</b>	<b>100,0</b>	<b>201</b>	<b>100,0</b>	<b>125 535</b>	<b>100,0</b>
		Taille moyenne des établissements	925 élèves				625 élèves			

Lecture - 15,6 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 7,1 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

## [2] Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur en 2011-2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, environ deux tiers des élèves sont demi-pensionnaires et 4 % sont internes.

Après une augmentation régulière depuis plusieurs années, la part des demi-pensionnaires est en légère baisse (- 1 %) et atteint 63,4 % à la rentrée 2011 (à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte) [1]. Dans le même temps, la proportion d'externes a diminué régulièrement jusqu'à 31,5 % à la rentrée 2010, avant de remonter à 32,5 % en 2011-2012 (+ 1 point). La part des internes, quant à elle, s'est stabilisée autour de 4 % des élèves ; à la rentrée scolaire 2011, le nombre d'internes s'élève globalement à 220 400, soit 1 550 de moins qu'à la rentrée précédente.

Les établissements publics se distinguent toujours par un accueil plus important en demi-pensionnat (64,1 % contre 59,7 % dans le privé, Mayotte inclus). L'internat est peu développé dans le premier cycle public ou privé (respectivement, 0,4 % et 3 % des élèves), mais plus fréquent dans les lycées, notamment professionnels (respectivement, 13,7 % et 9,7 %) [2]. La forte proportion d'internes observée dans les Erea (près de la moitié des élèves est concernée) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial. En y ajoutant les élèves qui suivent des formations post-bac (STS, CPGE), 239 800 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 600 élèves, tout en ayant le statut d'interne, sont accueillis en foyer ou chez un correspondant extérieur [3].

En 2011-2012, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externés (voir « Définitions »), plus de trois millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 742 300 dans un établissement du secteur privé.

## Définitions

### Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Les élèves externes

Ce sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

### Les élèves demi-pensionnaires

Ils prennent leur repas de midi dans les établissements.

### Les élèves internes

Ils sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

### Établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea)

Les Erea ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

### L'enseignement adapté du second degré

Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

### Post-bac

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		2008		2009		2010		2011 hors Mayotte		2011 y.c. Mayotte	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Public</b>	Demi-pensionnaires	2 688 655	63,8	2 733 529	65,1	2 774 799	65,8	2 729 719	64,5	2 733 368	64,1
	Externes	1 362 799	32,4	1 307 203	31,1	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2
	Internes	160 223	3,8	160 285	3,8	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7
	<b>Total</b>	<b>4 211 677</b>	<b>100,0</b>	<b>4 201 017</b>	<b>100,0</b>	<b>4 213 928</b>	<b>100,0</b>	<b>4 234 373</b>	<b>100,0</b>	<b>4 265 402</b>	<b>100,0</b>
<b>Privé</b>	Demi-pensionnaires	643 668	57,0	656 314	58,0	670 638	58,9	686 145	59,7	686 210	59,7
	Externes	421 746	37,4	413 877	36,6	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1
	Internes	62 628	5,6	60 521	5,4	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3
	<b>Total</b>	<b>1 128 042</b>	<b>100,0</b>	<b>1 130 712</b>	<b>100,0</b>	<b>1 139 288</b>	<b>100,0</b>	<b>1 150 120</b>	<b>100,0</b>	<b>1 150 185</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	3 332 323	62,4	3 389 843	63,6	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1
	Externes	1 784 545	33,4	1 721 080	32,3	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8
	Internes	222 851	4,2	220 806	4,1	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1
<b>Total</b>	<b>5 339 719</b>	<b>100,0</b>	<b>5 331 729</b>	<b>100,0</b>	<b>5 353 216</b>	<b>100,0</b>	<b>5 384 493</b>	<b>100,0</b>	<b>5 415 587</b>	<b>100,0</b>	

## [2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte		
<b>Public</b>	1 <sup>er</sup> cycle	Demi-pensionnaires	54,3	57,7	61,6	62,9	64,3	66,0	67,4	68,5	67,7	67,3	
		Externes	45,1	41,9	38,0	36,7	35,3	33,6	32,2	31,1	31,9	32,3	
		Internes	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
	2 <sup>nd</sup> cycle GT	Demi-pensionnaires	59,4	60,8	64,0	63,5	65,1	65,8	66,9	67,2	64,6	64,3	
		Externes	34,0	33,2	30,0	30,3	28,6	27,7	26,6	26,3	29,0	29,3	
		Internes	6,7	6,0	6,0	6,2	6,3	6,5	6,5	6,5	6,4	6,4	
	2 <sup>nd</sup> cycle pro	Demi-pensionnaires	47,4	47,6	50,6	49,4	50,0	50,4	50,8	51,5	49,5	49,3	
		Externes	38,4	39,7	36,6	37,7	36,8	36,2	35,4	34,7	36,7	37,0	
		Internes	14,2	12,8	12,8	12,9	13,2	13,4	13,8	13,8	13,8	13,7	
	2 <sup>nd</sup> degré adapté	Demi-pensionnaires	50,3	59,1	60,9	61,2	61,6	62,7	63,8	64,9	63,2	62,4	
		Externes	46,0	37,3	35,5	35,3	34,9	34,0	32,8	32,1	33,9	34,8	
		Internes	3,7	3,5	3,6	3,5	3,5	3,3	3,4	3,0	2,9	2,8	
	<b>Privé</b>	1 <sup>er</sup> cycle	Demi-pensionnaires	58,5	59,0	63,6	65,0	66,1	67,2	68,4	69,6	70,1	70,1
			Externes	36,7	37,0	32,8	31,6	30,4	29,5	28,6	27,4	26,9	26,9
			Internes	4,8	4,0	3,6	3,4	3,5	3,3	3,0	3,0	3,0	3,0
2 <sup>nd</sup> cycle GT		Demi-pensionnaires	42,1	40,3	44,9	45,9	46,2	46,4	47,1	47,4	48,3	48,3	
		Externes	47,1	50,6	46,2	45,2	44,9	45,0	44,5	44,3	43,5	43,5	
		Internes	10,8	9,1	8,9	8,9	8,9	8,6	8,4	8,3	8,2	8,2	
2 <sup>nd</sup> cycle pro		Demi-pensionnaires	32,5	31,8	33,4	33,6	33,5	34,1	34,7	34,9	34,8	34,8	
		Externes	56,1	58,6	57,6	57,4	57,3	56,5	56,1	55,8	55,5	55,5	
		Internes	11,4	9,6	9,0	9,0	9,2	9,4	9,2	9,3	9,7	9,7	
2 <sup>nd</sup> degré adapté		Demi-pensionnaires	65,8	66,0	66,1	64,5	67,5	69,5	67,9	70,5	71,1	71,1	
		Externes	26,4	25,6	26,0	27,7	24,7	23,4	24,7	22,9	22,2	22,2	
		Internes	7,8	8,4	7,9	7,8	7,8	7,1	7,4	6,6	6,7	6,7	

## [3] Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Collège	Erea	LEGT	LP	Total	%	dont post-bac
<b>Public + Privé (effectifs)</b>	Demi-pensionnaires	2 201 635	4 566	1 095 604	230 122	3 531 927	61,8	112 349
	Externes	986 009	692	686 552	215 491	1 888 744	33,1	153 506
	Externes surveillés	25 186	113	13 946	2 889	42 134	0,7	1 726
	Internes	26 485	4 966	143 064	65 271	239 786	4,2	22 582
	Internes externés	639		7 928	997	9 564	0,2	6 405
<b>Total</b>	<b>3 239 954</b>	<b>10 337</b>	<b>1 947 094</b>	<b>514 770</b>	<b>5 712 155</b>	<b>100,0</b>	<b>296 568</b>	
<b>Public + Privé (%)</b>	Demi-pensionnaires	68,0	44,2	56,3	44,6	61,8	61,8	37,9
	Externes	30,4	6,7	35,3	41,9	33,1	33,1	51,7
	Externes surveillés	0,8	1,1	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6
	Internes	0,8	48,0	7,3	12,7	4,2	4,2	7,6
	Internes externés	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2	0,2	2,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
<b>dont Public</b>	Demi-pensionnaires	1 725 928	4 501	911 140	196 091	2 837 660	63,1	104 292
	Externes	827 634	692	486 761	149 092	1 464 179	32,6	98 073
	Externes surveillés	4 696	113	1 313	100	6 222	0,1	118
	Internes	8 025	4 966	108 638	56 118	177 747	4,0	19 354
	Internes externés	223		6 438	530	7 191	0,2	5 760
<b>Total</b>	<b>2 566 506</b>	<b>10 272</b>	<b>1 514 290</b>	<b>401 931</b>	<b>4 492 999</b>	<b>100,0</b>	<b>227 597</b>	

## Présentation

Dans le premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, le secteur privé accueille, à la rentrée 2011-2012, 899 900 élèves dans 5 300 écoles. Les écoles privées sous contrat scolarisent 97,2 % des élèves [1]. La répartition entre l'enseignement privé sous contrat et hors contrat est assez semblable dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) [2].

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 219 200 élèves en 2011-2012, y compris dans des formations post-baccalauréat. Hors formation post-baccalauréat, 1 150 200 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 200 classes appartenant à 3 500 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat, ont des classes hors contrat [3]. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 96,6 % des élèves : la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (85,6 %) ainsi que dans le second cycle professionnel (90,1 %). Près du tiers des élèves préparant un CAP dans le secteur privé est dans un établissement hors contrat [4]. Ces parts restent stables depuis plusieurs années.

## Définitions

### Champ

Écoles et établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### École ou établissement sous contrat

Le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé à l'éducation nationale. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association. Celui-ci précise les classes qui sont concernées par le contrat. Une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat.

### École ou établissement hors contrat

L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Le premier degré privé selon le contrat de l'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Sous contrat	4 935	35 629	879 492
Hors contrat	344	1 301	20 420
<b>Total</b>	<b>5 279</b>	<b>36 930</b>	<b>899 912</b>

## [2] Nombre d'élèves dans le 1<sup>er</sup> degré privé en 2011-2012 selon le contrat de l'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Sous contrat	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	303 880	11 335	315 215	96,4
Élémentaire	567 945	13 426	581 371	97,7
ASH	3 209	117	3 326	96,5
<b>Total premier degré</b>	<b>875 034</b>	<b>24 878</b>	<b>899 912</b>	<b>97,2</b>

## [3] Le second degré privé en 2011-2012 selon le contrat de l'établissement souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
<b>Collèges</b>	Sous contrat	1 675	25 597	668 494	1 675	25 597	668 494
	<i>dont avec classes HC</i>	10	19	237	10	19	237
	Hors contrat (HC)	101	431	4 954	101	431	4 954
	<b>Total</b>	<b>1 776</b>	<b>26 028</b>	<b>673 448</b>	<b>1 776</b>	<b>26 028</b>	<b>673 448</b>
<b>LP</b>	Sous contrat	397	4 838	92 901	400	4 907	94 444
	<i>dont avec classes HC</i>	7	37	427	11	50	683
	Hors contrat (HC)	253	1 107	12 947	270	1 494	18 395
	<b>Total</b>	<b>650</b>	<b>5 945</b>	<b>105 848</b>	<b>670</b>	<b>6 401</b>	<b>112 839</b>
<b>LEGT (y c. LPO)</b>	Sous contrat	875	14 146	356 994	880	16 468	414 500
	<i>dont avec classes HC</i>	11	24	367	22	60	916
	Hors contrat (HC)	170	1 061	13 830	197	1 378	18 304
	<b>Total</b>	<b>1 045</b>	<b>15 207</b>	<b>370 824</b>	<b>1 077</b>	<b>17 846</b>	<b>432 804</b>
<b>Erea</b>	<b>Sous contrat</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>65</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>65</b>
<b>Tous types</b>	Sous contrat	2 948	44 585	1 118 454	2 956	46 976	1 177 503
	<i>dont avec classes HC</i>	28	80	1 031	43	129	1 836
	Hors contrat (HC)	524	2 600	31 731	568	3 303	41 653
	<b>Ensemble</b>	<b>3 472</b>	<b>47 185</b>	<b>1 150 185</b>	<b>3 524</b>	<b>50 279</b>	<b>1 219 156</b>

Lecture - Parmi les 1 675 collèges privés sous contrat, 10 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 19 et scolarisent 237 élèves.

## [4] Nombre d'élèves du second degré privé en 2011-2012 selon le contrat de l'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
<b>Premier cycle</b>	Sixième	175 257	2 212	177 469	98,8
	Cinquième	166 049	2 170	168 219	98,7
	Quatrième	166 555	2 210	168 765	98,7
	Troisième	164 918	2 316	167 234	98,6
	<b>Total sixième à troisième</b>	<b>672 779</b>	<b>8 908</b>	<b>681 687</b>	<b>98,7</b>
	Autres (Ulis, Dima, dispo. relais...)	2 828	55	2 883	98,1
	Segpa	4 293	-	4 293	100,0
	<b>Total premier cycle</b>	<b>679 900</b>	<b>8 963</b>	<b>688 863</b>	<b>98,7</b>
	<b>Second cycle professionnel</b>	CAP en 1 an	1 012	3 536	4 548
1 <sup>re</sup> année de CAP en 2 ans		10 366	2 431	12 797	81,0
2 <sup>e</sup> année de CAP en 2 ans		8 881	2 511	11 392	78,0
<b>Total CAP</b>		<b>20 259</b>	<b>8 478</b>	<b>28 737</b>	<b>70,5</b>
<b>Terminale BEP</b>		<b>8 882</b>	<b>94</b>	<b>8 976</b>	<b>99,0</b>
Seconde professionnelle		38 834	2 267	41 101	94,5
Première professionnelle et 1 <sup>re</sup> année BMA		30 505	2 231	32 736	93,2
Terminale professionnelle et 2 <sup>e</sup> année BMA		31 743	1 309	33 052	96,0
<b>Total baccalauréat professionnel et BMA</b>		<b>101 082</b>	<b>5 807</b>	<b>106 889</b>	<b>94,6</b>
<b>Autres formations pro de niveau IV et V</b>		<b>2 411</b>	<b>216</b>	<b>2 627</b>	<b>91,8</b>
<b>Total second cycle professionnel</b>		<b>132 634</b>	<b>14 595</b>	<b>147 229</b>	<b>90,1</b>
<b>Second cycle général et technologique</b>	Seconde	108 629	2 387	111 016	97,8
	Première	100 736	2 709	103 445	97,4
	Terminale	96 555	3 077	99 632	96,9
	<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>305 920</b>	<b>8 173</b>	<b>314 093</b>	<b>97,4</b>
<b>Total second degré</b>	<b>1 118 454</b>	<b>31 731</b>	<b>1 150 185</b>	<b>97,2</b>	
<b>Formations post-baccalauréat</b>	<b>59 049</b>	<b>9 922</b>	<b>68 971</b>	<b>85,6</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>1 177 503</b>	<b>41 653</b>	<b>1 219 156</b>	<b>96,6</b>	

(1) Y compris les élèves dans les classes hors contrat (180 dans le 1<sup>er</sup> cycle, 513 dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, 338 dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT et 805 dans les formations post-bac).

## Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. Parmi ceux-ci, 59,7 % ont moins de cinq ans et 10,9 % sont des portables. En 2012, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie de plus de 5 dans les collèges, à plus de 2 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de près de 3 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) [1].

Dans le premier degré, le nombre moyen d'écoliers par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 23,9 pour les écoles maternelles, 9,9 pour les élémentaires et 5,5 pour les écoles élémentaires ayant participé au plan « École numérique rurale » (ENR) [2]. On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent.

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à 4 pour 1 000 élèves dans le second degré ; il est deux fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR [1] [2].

Quasiment 100 % des EPLE et environ 80 % des écoles élémentaires utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, 65,6 % des LEGT, 60,5 % des LP et 55,6 % des collèges possèdent un débit compris entre 2 Mo et 10 Mo. 65,8 % des écoles élémentaires disposent d'un débit global de la connexion à Internet compris entre 512 Ko et 2 Mo. Le pourcentage d'établissements du second degré possédant un débit supérieur à 2 Mo s'établit à 75,7 % en 2012.

Contrairement au second degré, il y a peu d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne dans le premier degré.

Les indicateurs de validation du brevet informatique et Internet (B2i) sont plus élevés à l'école et au collège qu'au lycée. Cette différence notable s'explique par le fait que le B2i est l'une des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences mis en œuvre à l'école et au collège dont l'acquisition est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet. Dans 57 % des écoles élémentaires, au moins 30 % des écoliers hors CM2 ont validé partiellement le « B2i école ». La moitié des enseignants était impliquée dans la validation des compétences du B2i, et 55,8 % dans les écoles « ENR ».

## Définitions

### Champ

L'enquête sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (Tice) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés entre le 15 février 2011 et le 11 juin 2012.

### Tableau numérique interactif (TNI)

Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

### École numérique rurale (ENR)

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

### Brevet informatique et Internet (B2i)

Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC. Il existe trois niveaux de maîtrise : école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux. La validation du B2i est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet (DNB).

### Indicateur de validation progressive du B2i

Pour les écoles et établissements ayant répondu à la question :

- les écoles : pourcentage d'écoliers hors classes de CM2 ayant une validation partielle du B2i école ;
- les collèges : pourcentage d'élèves hors classes de 3<sup>e</sup> ayant une validation partielle du B2i collège ;
- les lycées : pourcentage d'élèves (voies générale, technologique et professionnelle) hors classes terminales ayant une validation partielle du B2i lycée.

### Charte de bon usage de l'Internet et des TIC

Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO

Enquête sur les Tice dans les établissements publics des premier et second degrés.

## [1] Les Tice dans les établissements publics du second degré en 2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Collèges	LEGT	LP
Nombre d'établissements existants (1)	5 271	1 584	959
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 510	1 291	711
<b>Équipements à usage pédagogique</b>			
Nombre total d'ordinateurs recensés	285 496	282 431	88 450
Nombre d'élèves par ordinateur	5,2	2,7	2,2
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	8,7	4,3	3,5
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	19,9	20,7	26,6
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	3,7	3,8	6,5
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux Tice	84,1	79,8	78,6
<b>Accès à Internet et sécurité</b>			
Pourcentage d'EPL utilisant un dispositif de filtrage	97,7	98,5	99,2
Pourcentage d'EPL disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	95,2	95,4	93,5
Pourcentage d'EPL disposant d'un débit entre 2 Mo et 10 Mo	55,6	65,6	60,5
Pourcentage d'EPL disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mo	18,3	17,2	13,9
Pourcentage d'EPL disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	33,1	17,9	29,5
Un ou deux	50,7	44,8	46,6
Trois ou plus	16,3	37,3	23,9
<b>B2i</b>			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	26,8	6,3	11,7
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,0	3,1	4,3
Indicateur de validation progressive du B2i (2)			
Moins de 30 % des élèves	38,3	68,6	60,4
30 % des élèves ou plus	61,7	31,4	39,6

(1) Pour des raisons de dates d'observation différentes, le nombre d'établissements affichés ici peut être légèrement différent de celui affiché dans d'autres pages de cette publication.

(2) Lecture - La proportion de collèges pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de troisième) ont validé le B2i est de 38,3 % en 2012. La proportion de LEGT pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de terminale) ont validé le B2i est de 68,6 % en 2012 (voir « Définitions »).

## [2] Les Tice dans les écoles publiques en 2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles « ENR »
Nombre d'écoles existantes (1)	15 737	32 421	6 024
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	10 351	23 211	4 428
<b>Équipements à usage pédagogique</b>			
Nombre total d'ordinateurs recensés	35 539	256 465	60 564
Nombre d'écoliers par ordinateur	23,9	9,9	5,5
Nombre d'écoliers par ordinateur de moins de 5 ans	65,7	18,1	7,6
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TBI/TNI)	1,2	3,8	4,3
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	0,3	2,6	10,2
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet Tice (numérique)	30,6	62,7	71,5
<b>Accès à Internet et sécurité</b>			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	47,2	78,9	85,5
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	33,2	66,3	66,1
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	44,0	52,8	54,1
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 Ko et 2 Mo	64,3	65,8	68,3
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2 Mo	19,5	22,9	23,9
Pourcentage d'écoles disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	92,3	83,7	58,3
Un ou deux	7,4	14,1	33,8
Trois ou plus	0,2	2,2	7,9
<b>B2i</b>			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	...	50,9	55,8
Indicateur de validation progressive du B2i (2)			
Moins de 30 % des écoliers hors CM2	...	43,0	36,0
30 % des écoliers hors CM2 ou plus	...	57,0	64,0

(1) Pour des raisons de dates d'observation différentes, le nombre d'écoles affichés ici peut être légèrement différent de celui affiché dans d'autres pages de cette publication.

(2) Lecture - La proportion d'écoles élémentaires pour lesquelles moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ont validé le B2i est de 43 % en 2012 (voir « Définitions »).

## Présentation

7 302 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2011 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea, au nombre de 79), dont 456 cités scolaires regroupant 936 établissements du second degré [1]. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 163,1 millions de m<sup>2</sup>, dont 42,1 millions de m<sup>2</sup> bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,8 %.

La surface développée hors œuvre totale représente 81,2 millions de m<sup>2</sup>, dont 78,1 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, s'élève à 18,4 m<sup>2</sup> en 2011 contre 16 m<sup>2</sup> en 2001 [2]. La surface moyenne varie de 15,2 m<sup>2</sup> dans les collèges à 31,1 m<sup>2</sup> dans les lycées professionnels (LP).

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 32,1 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années soixante-dix et seulement 26,7 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 77,4 %. Cette capacité est mesurée notamment en référence à des normes (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 28,2 % des établissements et même plus de 100 % dans 9,3 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,1 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92,5 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour environ 13 élèves.

21,5 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (5,0 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (65,5 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,3 %).

94,9 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

## Définitions

### Ensemble immobilier

L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

### Surface bâtie

Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

### Surface non bâtie

Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

### Surface développée hors œuvre (SDHO)

Dans le cas des bâtiments principaux, on additionne les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

### Capacité d'accueil pour l'enseignement

Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

### Internat

Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (cas des internats non mixtes par exemple).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

### Remarque

Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau [1] peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques.

## [1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 991	1 133	722	456	7 302
Nombre d'établissements en cité scolaire	261	442	233		936
<b>Nombre total d'établissements</b>	<b>5 252</b>	<b>1 575</b>	<b>955</b>		<b>7 782</b>
<b>Surface cadastrale (1)</b>	<b>81 568,8</b>	<b>39 977,7</b>	<b>18 838,6</b>	<b>22 723,1</b>	<b>163 108,2</b>
<i>dont surfaces non-bâties :</i>					
<i>cours de récréation</i>	60 921,4	29 528,2	13 313,8	17 323,3	121 086,7
<i>parkings découverts</i>	14 314,2	5 837,0	2 171,5	3 280,7	25 603,4
<i>aires sportives découvertes</i>	8 344,7	3 929,7	2 099,0	2 696,9	17 070,3
<i>espaces verts</i>	6 126,5	3 085,4	1 041,6	2 170,7	12 424,2
<i>dont surfaces bâties</i>	32 136,0	16 676,2	8 001,7	9 175,1	65 989,0
Taux d'encombrement (%) (2)	20 647,3	10 491,3	5 549,9	5 371,1	42 059,6
	25,3	26,2	29,5	23,6	25,8
<b>Surfaces développées hors œuvres (SDHO) (1)</b>	<b>36 690,0</b>	<b>22 548,0</b>	<b>9 621,8</b>	<b>12 365,6</b>	<b>81 225,4</b>
<i>dont : SDHO des bâtiments principaux</i>	34 894,6	21 834,1	9 294,2	12 091,7	78 104,6
<i>surface des bâtiments démontables</i>	206,8	136,8	63,5	63,4	470,5

(1) Surfaces en milliers de m<sup>2</sup>.

(2) Surface bâtie/surface cadastrale.

## [2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
<b>Surface développée moyenne par élève (en m<sup>2</sup>)</b>	15,2	19,9	31,1	20,6	18,4
<b>Ancienneté des bâtiments (%)</b>					
Construits avant 1970	26,7	47,9	37,0	64,3	39,7
Construits de 1970 à 1979	32,1	11,9	23,0	16,4	22,9
Construits de 1980 à 1989	11,5	9,6	13,8	4,7	10,2
Construits de 1990 à 1999	15,2	21,6	15,1	9,8	16,1
Construits depuis 2000	14,5	9,0	11,1	4,8	11,1
<b>Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1) (%)</b>					
Taux moyen d'occupation	77,5	78,5	72,3		77,4
Part des établissements occupés à plus de 90 %	29,2	30,8	18,4		28,2
<b>Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)</b>					
Une salle informatique	97,8	98,7	98,7	98,9	98,1
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,6	75,2	90,6	92,8	92,5
<b>Nombre d'élèves par place en CDI (2)</b>	12,8	14,2	10,2	9,7	12,6
<b>Internats et service de restauration (%)</b>					
Part des ensembles dotés d'internat	5,0	52,0	54,7	74,1	21,5
Taux d'occupation des lits	65,5	85,2	80,4	80,8	81,9
Part des lits destinés aux filles	46,6	46,9	36,2	46,8	44,3
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,5	96,1	93,1	99,6	94,9

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

## Présentation

De manière générale, les élèves interrogés ont un avis positif sur le climat de leur collège : 93 % s'y sentent bien [1]. Les griefs les plus fréquents concernent les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 40 % à les trouver injustes (contre 26 % pour les filles). L'opinion des élèves se dégrade tout au long de la scolarité en ce qui concerne les aspects pédagogiques (le fait que l'on apprenne bien dans le collège, par exemple), alors que le sentiment de sécurité dans le collège et dans le quartier s'accroît. Le climat dans le collège paraît moins bon pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire comparés aux autres, l'écart étant souvent assez faible, mais statistiquement significatif. Ils sont ainsi 86 % en éducation prioritaire à déclarer bien apprendre dans leur collège, soit presque 5 points de moins que dans les autres établissements et sont deux fois plus nombreux (soit 10 %) à déclarer ne pas s'être rendus au collège au moins une fois, car ils avaient peur de la violence.

Les insultes, les vols de fournitures scolaires et les moqueries sont les atteintes aux élèves les plus courantes [3]. Très peu d'élèves déclarent des faits de violence graves tels que les menaces ou les blessures par armes. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (coups, bagarres collectives), les filles par la mise à l'écart ou les violences à caractère sexuel.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques [2]. Globalement, la majorité des élèves (53 %) ne connaît pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 6 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation de harcèlement. Cette multivictimation est plus fréquente pour les élèves de sixième que pour ceux de troisième et concerne deux fois plus souvent les garçons. En revanche, l'écart est faible entre les élèves des collèges des réseaux ambition réussite (RAR) et les autres. Les élèves de RAR expriment moins souvent une opinion positive sur le collège (69 % donnent au moins 10 réponses positives sur 12 questions contre 78 % hors RAR). Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas des garçons (74 % d'opinion très positives contre 80 % chez les filles).

Les élèves qui ont été victimes de violences ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire dans leur collège [4]. Les élèves qui n'ont connu aucune des neuf situations violentes recensées sont 90 % à se trouver dans la tranche d'élèves estimant le climat scolaire le plus positif. Cette proportion s'élève à 27 % pour les élèves en situation de harcèlement.

## Définitions

### L'enquête nationale de victimation

L'enquête nationale de victimation en milieu scolaire a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. C'est un outil de mesure, au niveau national qui, en s'adressant directement aux élèves, permet de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. L'enquête de victimation en milieu scolaire a vocation à devenir, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire, et ce, par un renouvellement biennal. Le questionnaire, totalement anonyme, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le label d'intérêt général et de qualité statistique. L'échantillon se compose de 18 000 élèves scolarisés dans 300 collèges publics de France métropolitaine et le taux de réponse des élèves est de 79 %.

**Le climat scolaire** - L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux douze questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 12 et a été catégorisé en trois modalités : de 0 à 6 réponses positives, de 7 à 9 réponses positives et au moins 10 réponses positives.

**La victimation** - L'indicateur de victimation est issu de la synthèse de neuf faits de violences. Pour la violence psychologique cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom méchant souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué(e) pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis(e) à l'écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté(e) au moins trois fois et avoir été humilié(e). Pour les violences physiques, quatre situations ont été repérées : avoir été bousculé(e) au moins deux fois, avoir été frappé(e) au moins deux fois, avoir été la cible d'un lancer d'objet au moins deux fois, avoir été pris(e) dans une bagarre collective. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation, une victimation modérée et une forte victimation assimilée à du harcèlement.

### ⚠ Avertissement

L'enquête s'est déroulée au printemps 2011. À cette date, la politique de l'éducation prioritaire s'appuyait sur les réseaux ambitions réussite (RAR). Les RAR seront remplacés par les Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'innovation et la réussite) à partir de la rentrée 2011. Voir « Définitions » en 2.15.

### 📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.14.

📁 Sources : MEN DEPP

Enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

## [1] Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	RAR	Hors RAR	6 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,8	93,7	91,8	89,5	92,8	92,8	92,9
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	83,6	83,0	84,2	78,9	83,8	78,2	87,9
Beaucoup ou plutôt beaucoup de copains et copines	92,4	92,4	92,5	89,7	92,6	89,9	94,0
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	86,1	90,1	82,2	80,4	86,5	90,3	85,9
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	91,0	90,7	91,3	88,3	91,3	89,7	92,8
Pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,8	91,1	88,5	84,9	90,2	93,0	87,3
Relations avec les autres adultes très bonnes ou bonnes	90,7	91,9	89,5	89,7	90,8	93,3	89,2
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	90,3	91,7	88,9	85,6	90,5	95,4	86,3
Punitions données très ou plutôt justes	67,2	74,3	60,3	63,7	67,4	77,1	61,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le collège	86,2	88,0	84,4	81,0	86,4	84,7	88,1
Jamais d'absence due à la violence	95,0	94,2	95,7	90,4	95,2	94,8	95,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du collège	83,7	82,3	85,2	79,0	84,6	80,0	86,8

Lecture - 92,8 % des élèves ont déclaré « tout à fait bien » ou « plutôt bien » à la question demandant comment il se sentait dans leur collège.

## [2] Indicateur de victimation et de climat scolaire selon le sexe, le type d'établissement et le niveau scolaire (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

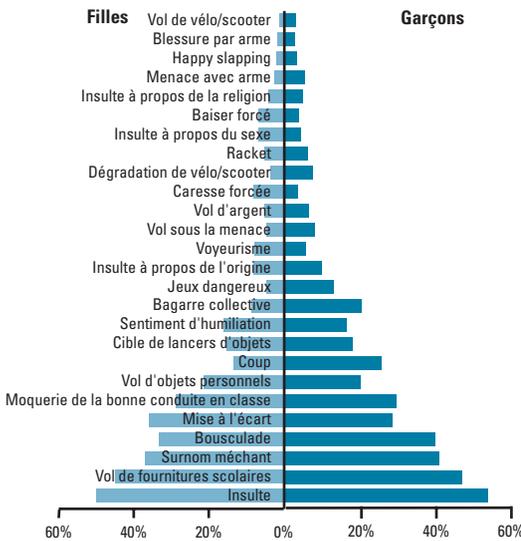
Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	RAR	Hors RAR	6 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
<b>Indicateur de victimation (1)</b>							
Absence de victimation	52,7	58,2	47,3	49,6	52,8	48,1	58,3
Faible victimation	30,9	29,1	32,7	32,0	30,8	30,9	30,2
Victimation modérée	10,1	8,3	11,9	11,9	10,1	12,8	7,5
Fortes victimation - harcèlement	6,3	4,4	8,1	6,5	6,3	8,2	4,0
<b>Indicateur de climat scolaire</b>							
De 0 à 6 réponses positives	4,5	4,1	4,9	8,5	4,3	4,5	4,3
De 7 à 9 réponses positives	18,7	16,4	20,9	22,6	18,2	17,0	18,5
de 10 à 12 réponses positives	76,9	79,6	74,2	68,9	77,5	78,6	77,3

(1) Voir « Définitions ».

Lecture - 4,4 % des filles ont déclaré une forte victimation contre 8,1 % des garçons. 79,6 % des filles ont déclaré au moins 10 réponses positives sur les 12 questions concernant le climat scolaire.

## [3] Proportions d'élèves déclarant des victimations proposées dans le questionnaire selon le sexe (%)

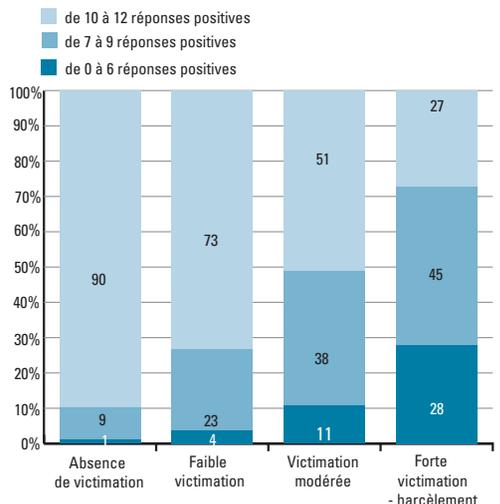
(France métropolitaine, collèges publics)



Lecture - 0,8 % des filles et 2,7 % des garçons ont déclaré avoir subi un vol de scooter durant l'année scolaire.

## [4] Indice de climat scolaire selon l'importance de la victimation (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)



Lecture - 90 % des élèves n'ayant connu aucun fait de violence parmi les 9 retenues pour construire la mesure de la multivictimation ont donné au moins 10 réponses favorables sur les 12 questions sur le climat scolaire.

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'élève à 12,6 pour 1 000 élèves. La hausse observée par rapport à 2007-2008 (11,6 incidents pour 1 000 élèves) n'est pas statistiquement significative [1]. Le degré d'exposition à la violence et à l'insécurité diffère sensiblement selon le type d'établissement. Comptabilisant en moyenne 17,4 incidents pour 1 000 élèves, les lycées professionnels sont les plus affectés. Le taux moyen dans les collèges s'élève à 14,1 ‰. Enfin, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées polyvalents (LPO) recensent toujours beaucoup moins de faits de violence que les autres types d'établissements : 4,6 incidents pour 1 000 élèves en moyenne pour l'année 2010-2011. Par ailleurs, une proportion importante des établissements ne déclare aucun incident au cours d'un trimestre : c'est le cas de 56 % des LEGT, de 47 % des collèges, et de 41 % des lycées professionnels lors du second trimestre 2010-2011 [2]. Ces proportions sont sensiblement plus élevées qu'en 2007-2008 dans les LEGT (+ 12 points) et dans les collèges (+ 10 points). Le nombre moyen d'incidents graves étant globalement stable depuis 2007-2008, ce constat suggère une plus forte concentration des faits de violence sur les mêmes établissements. Comme les années précédentes, la violence en milieu scolaire se caractérise principalement par des atteintes aux personnes (79 % des faits recensés) [3]. Viennent ensuite les atteintes aux biens, qui représentent 12 % des incidents graves et les autres types d'atteinte (10 % des incidents). Au cours des trois dernières années scolaires, la part et le nombre des agressions verbales sont restés assez stables en moyenne. En revanche, la part des violences physiques a sensiblement diminué (- 5 points entre 2007-2008 et 2010-2011). La hausse constatée de la part des atteintes à la sécurité par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées : d'une part, une meilleure prise en compte des ports d'armes blanches et objets dangereux (bombes lacrymogènes, pétards, explosifs...) depuis la rentrée 2009 et, d'autre part, une comptabilisation des intrusions depuis décembre 2009 et de la consommation d'alcool et des suicides à partir de la rentrée 2010.

## Définitions

### L'enquête statistique Sivis

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête sur le second degré est réalisée auprès d'un échantillon de 6 315 EPLE. Jusqu'en 2009-2010, l'échantillon était composé de 950 EPLE représentatifs du secteur public du second degré au niveau national (France métropolitaine et DOM). La forte extension d'échantillon de la rentrée 2010 a pour objectif d'atteindre une représentativité des résultats au niveau départemental.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. Enfin, la nomenclature 2010-2011 repère désormais la consommation d'alcool et les suicides et tentatives de suicide.

## [1] Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2010-2011 (1), second degré, Public)

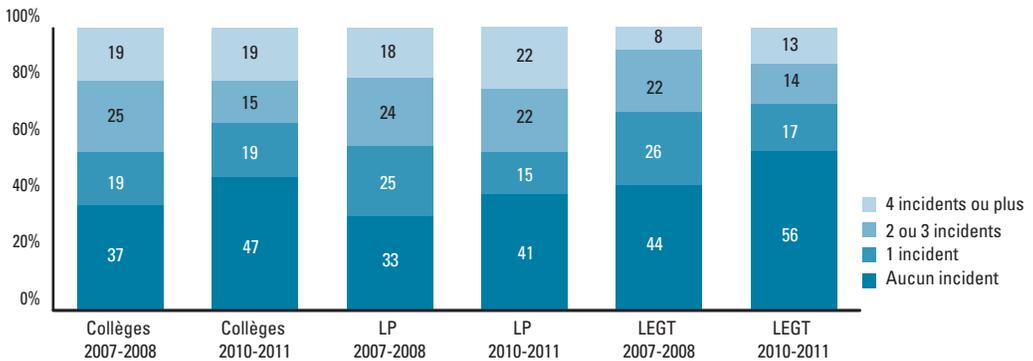
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4
Lycée d'enseignement généré et techno (LEGT)	4,0	3,6	4,3	4,6
<b>Ensemble des EPLE (2)</b>	<b>11,6</b>	<b>10,5</b>	<b>11,2</b>	<b>12,6</b>

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves.

(2) Établissements publics locaux d'enseignement.

## [2] Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2010-2011 (1), second degré, Public, décembre 2007-février 2008 et décembre 2010-février 2011)



(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement.

Lecture - En 2010-2011, 47 % des collèges n'ont déclaré aucun incident au cours du deuxième trimestre.

## [3] Les incidents graves selon leur nature (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2010-2011 (1), second degré, Public)

Types d'incident grave	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>80,9</b>	<b>80,6</b>	<b>76,2</b>	<b>78,6</b>
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0
" Happy slapping "	0,9	0,7	0,8	0,5
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>15,4</b>	<b>13,0</b>	<b>14,1</b>	<b>11,7</b>
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2
<b>Autres atteintes</b>	<b>3,8</b>	<b>6,3</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6
Port d'arme blanche ou objet dangereux (2)	1,2	2,2	3,3	2,1
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1
Intrusions sans violence (2)	-	-	2,1	2,0
Consommation d'alcool (2)	-	-	-	2,6
Suicide et tentative de suicide (2)	-	-	-	0,8
Autres types de fait (2)	-	0,8	0,8	-
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.

(2) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2008. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicides ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

Lecture - En 2010, 78,6 % des incidents graves déclarés concernent des atteintes aux personnes.

## Présentation

Pour l'année scolaire 2010-2011, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents, absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois (voir « Définitions »), s'élève à 5 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 3,2 % à 4,4 % entre les mois de septembre et d'avril, et atteint un pic de 8,7 % en octobre (suite au mouvement de grève généralisée contre la réforme des retraites) [1].

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2010-2011 s'élève à 6,9 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 14,8 %. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège, relativement stable tout au long de l'année, si l'on excepte les mois de janvier et mars, se situe à 2,6 %.

Pour les LEGT, ce taux d'absentéisme moyen a augmenté de deux points par rapport à l'année précédente. Cette hausse peut être directement imputée au pic d'octobre 2010 (mouvement de grève généralisée contre la réforme des retraites). Malgré un pic en octobre encore plus élevé que pour les LEGT, l'augmentation est beaucoup moins forte dans les LP (+ 0,6). Et dans les collèges, elle est encore moins forte (+ 0,3).

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2011, la moitié des établissements déclarent moins de 1,6 % d'élèves absents [2]. Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 13,4 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,4 % d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 6 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9,3 %. En raison de leurs absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent, en moyenne sur l'année, 7 % du temps d'enseignement (voir « Définitions »). Entre septembre 2010 et avril 2011, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 3,5 % à 11,7 % [3]. Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collèges perdent en moyenne 6,2 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les LEGT en perdent 7,5 % et les LP 11 %.

## Définitions

### Enquête

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2010-2011 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2010 à avril 2011 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

**Un élève est considéré comme absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

**Une absence est non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

**Le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois** a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

**Le temps d'enseignement perdu** est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences – justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

### ⚠ Avertissement

La définition de l'absentéisme a changé dans l'enquête à la rentrée 2008, entraînant ainsi une rupture de série dans le calcul des taux d'absentéisme. Auparavant, la notion d'absentéisme portait sur les absences non régularisées. À présent, l'absentéisme s'appuie sur les absences non justifiées (voir « Définitions »).

Les taux d'absentéisme calculés entre septembre 2003 et avril 2008 ne sont donc pas comparables à ceux calculés depuis septembre 2008.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

### 📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.08, 11.22, 10.08, 09.18, 07.24.

## [1] Proportion moyenne d'élèves absents en 2010-2011 (%)

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)  
(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2010	1,9	3,3	10,2	3,2
Octobre 2010	2,6	16,8	28,8	8,7
Novembre 2010	2,8	5,6	14,3	4,8
Décembre 2010	2,6	5,9	11,3	4,3
Janvier 2011	3,2	6,1	14,3	5,2
Février 2011	2,3	5,6	13,0	4,2
Mars 2011	3,1	6,3	14,1	5,1
Avril 2011	2,5	5,8	12,4	4,4
Moyenne 2010-2011	2,6	6,9	14,8	5,0

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents est de 3,2 % en septembre 2010 et de 4,4 % en avril 2011.

## [2] Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2011 (%)

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)  
(France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,0	1,1	3,4	8,3
LEGT	0,5	2,8	6,0	14,5
LP	2,9	9,3	19,9	42,2
<b>Ensemble</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>	<b>5,7</b>	<b>13,4</b>

Lecture - En janvier 2011, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus), la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,6 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 5,7 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 13,4 % d'élèves absents.

## [3] Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2010	3,0	3,2	6,8	3,5
Octobre 2010	4,7	13,6	19,4	8,1
Novembre 2010	4,3	5,3	8,8	5,0
Décembre 2010	8,4	10,0	12,2	9,1
Janvier 2011	6,3	6,8	10,8	6,9
Février 2011	6,2	7,0	10,3	6,8
Mars 2011	4,3	5,8	8,4	5,0
Avril 2011	12,9	8,1	11,0	11,7

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus varie de 3,5 % en septembre 2010 à 11,7 % en avril 2011.

## Présentation

À la rentrée 2011, 297 collèges publics relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces établissements scolarisent un peu plus d'un collégien sur vingt du secteur public (135 900 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en Éclair oscille entre 11,6 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,2 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 22,3 % des collèges sont en Éclair contre 4,9 % en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 9,1 % en Guadeloupe et 48,3 % en Guyane. L'académie de Mayotte n'a aucun établissement en éducation prioritaire.

Comme attendu, les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (72,9 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (34,7 %) dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 22,1 % des élèves issus des écoles en RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 11,3 % hors éducation prioritaire.

Le dispositif Éclair concerne aussi le secteur privé. Neuf collèges privés sous contrat en relèvent, trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles et un dans chacune des académies d'Amiens, Bordeaux et Lille.

Onze lycées et dix-sept lycées professionnels font aussi partie du dispositif.

On dénombre 2 096 écoles publiques Éclair à la rentrée 2011. Elles accueillent 6,0 % des écoliers (351 100 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en Éclair oscille entre 11,7 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,4 % pour celle de Grenoble.

Dans les DOM, 20,5 % des écoliers sont dans une école Éclair contre 5,3 % en France métropolitaine.

Dans les écoles d'outre-mer, 20,3 % des élèves de maternelle et 20,7 % des élèves d'élémentaire sont en Éclair, contre respectivement 5,6 % et 5,0 % dans les écoles métropolitaines.

## Définitions

### La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances. » (vademecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a été étendu à la quasi totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges en RAR sur 254 font partie du dispositif Éclair).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 09.09.

- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

## [1] Nombre et proportion d'établissements en Éclair à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	29	13,8	13 240	11,6	174	29 543	11,7	10 856	11,3	18 349	11,9
Amiens	17	9,8	8 317	10,0	157	20 504	10,8	8 317	11,5	11 843	10,3
Besançon	3	2,7	1 327	2,8	25	3 638	3,3	1 622	3,8	1 985	3,0
Bordeaux	3	1,2	976	0,8	22	3 108	1,2	1 351	1,3	1 715	1,0
Caen	3	2,0	884	1,6	18	2 391	2,0	1 011	2,2	1 321	1,8
Clermont-Ferrand	4	2,9	1 219	2,6	28	3 362	3,3	1 429	3,6	1 887	3,0
Corse	1	3,4	455	3,8	12	1 784	7,5	685	7,6	1 058	7,2
Créteil	28	8,0	14 369	7,8	236	45 853	9,9	18 404	10,0	27 141	9,9
Dijon	2	1,3	715	1,1	10	1 147	0,8	548	1,0	587	0,7
Grenoble	1	0,4	281	0,2	9	1 130	0,4	477	0,4	642	0,4
Lille	34	10,4	14 301	9,1	249	39 244	10,3	16 296	10,6	22 364	10,1
Limoges	1	1,3	411	1,5	4	623	1,1	255	1,2	356	1,0
Lyon	15	7,2	6 548	5,9	109	20 377	7,4	9 012	8,2	11 122	6,8
Montpellier	10	5,1	4 151	3,9	70	11 454	5,0	4 718	5,5	6 570	4,7
Nancy-Metz	6	2,7	2 108	2,2	41	5 906	2,8	2 421	3,0	3 400	2,7
Nantes	8	3,3	1 999	1,9	49	6 953	2,7	3 093	3,2	3 849	2,5
Nice	6	4,2	2 931	3,4	51	8 378	4,8	3 543	5,3	4 674	4,3
Orléans-Tours	7	3,0	2 589	2,5	49	7 118	3,1	3 124	3,6	3 900	2,7
Paris	4	3,6	1 454	2,6	32	6 366	4,7	2 695	4,8	3 625	4,5
Poitiers	5	3,1	1 513	2,2	36	4 186	2,9	1 813	3,4	2 284	2,6
Reims	4	3,1	1 455	2,7	17	2 706	2,2	1 151	2,5	1 515	2,1
Rennes	2	0,9	630	0,7	12	1 548	0,8	691	0,9	845	0,7
Rouen	12	7,2	3 695	4,5	63	8 503	4,8	3 766	5,6	4 643	4,3
Strasbourg	10	6,8	4 974	6,5	69	13 426	8,0	5 408	8,4	7 856	7,7
Toulouse	9	3,8	3 209	3,0	70	8 877	3,8	4 062	4,5	4 718	3,3
Versailles	26	6,1	11 456	4,9	190	32 677	5,8	13 524	6,0	18 853	5,6
<b>France métropolitaine</b>	<b>250</b>	<b>4,9</b>	<b>105 207</b>	<b>4,3</b>	<b>1 802</b>	<b>290 802</b>	<b>5,3</b>	<b>120 272</b>	<b>5,6</b>	<b>167 102</b>	<b>5,0</b>
Guadeloupe	4	8,7	2 445	9,1	31	3 790	7,4	1 602	8,7	2 155	6,7
Guyane	13	46,4	9 337	48,3	70	18 663	45,8	6 678	45,1	11 755	45,9
Martinique	10	23,3	4 484	21,0	46	6 723	16,8	1 256	8,3	5 348	21,8
Mayotte	0	0,0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
La Réunion	20	26,3	14 458	25,4	147	31 157	28,0	11 803	28,7	19 044	27,5
<b>DOM</b>	<b>47</b>	<b>22,3</b>	<b>30 724</b>	<b>21,1</b>	<b>294</b>	<b>60 333</b>	<b>20,5</b>	<b>21 339</b>	<b>20,3</b>	<b>38 302</b>	<b>20,7</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>297</b>	<b>5,6</b>	<b>135 931</b>	<b>5,3</b>	<b>2 096</b>	<b>351 135</b>	<b>6,0</b>	<b>141 611</b>	<b>6,3</b>	<b>205 404</b>	<b>5,8</b>

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges Éclair, soit 13,8 % des collèges de l'académie. 13 240 collégiens sont scolarisés en Éclair, soit 11,6 % des élèves de l'académie. 174 écoles sont en Éclair, accueillant 29 543 élèves soit 11,7 % des écoliers de l'académie.

## [2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	72,9	57,0	34,7	42,8
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	18,7	38,4	31,1
Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> en retard	22,1	18,2	11,3	12,8

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ; RRS : réseau de réussite scolaire ; EP : éducation prioritaire.

## Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 676 écoles publiques et 801 collèges publics [1]. Dans ces établissements, sont scolarisés 11,9 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 690 200 élèves, et 14,5 % des collégiens, soit 371 800 élèves.

Les académies offrent des situations contrastées. Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 20 % des écoliers et 21,8 % des collégiens y sont scolarisés contre respectivement 11,4 % et 14,0 % en France métropolitaine.

Dans le premier degré, la part des écoliers relevant des réseaux de réussite scolaire est inférieure à 5,0 % dans cinq académies (Nice, Poitiers, Caen, Clermont-Ferrand et Toulouse) et supérieure à 20,0 % dans trois d'entre elles (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 16,0 % en Martinique et 29,0 % à La Réunion. Il n'y a aucune école en éducation prioritaire dans l'académie de Mayotte. En France métropolitaine, 12,0 % des élèves de maternelle et 11,0 % des élèves d'élémentaire sont en RRS, contre respectivement 18,4 % et 21,0 % dans les DOM.

La part des collégiens en RRS est de l'ordre de 5,0 % dans les académies de Nice et de Toulouse, et s'élève à plus de 20,0 % pour quatre académies : Paris, Lille, Créteil et la Corse. Dans les DOM, elle est toujours supérieure à 20,0 % et atteint 31,9 % en Guyane. Mayotte n'a aucun établissement en éducation prioritaire.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 57,0 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 34,7 % dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 18,2 % de ceux issus des écoles en RRS sont en retard à l'entrée en sixième, contre 11,3 % hors éducation prioritaire.

## Définitions

### La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances. » (vademecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a étendu à la quasi totalité des RAR à la rentrée 2011. Les RRS demeurent inchangés.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

## [1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	37	17,6	18 801	16,5	229	30 088	12,0	13 030	13,5	16 763	10,9
Amiens	21	12,1	10 468	12,6	131	15 279	8,1	5 726	7,9	9 322	8,1
Besançon	14	12,5	5 602	11,8	77	8 481	7,7	3 521	8,3	4 747	7,2
Bordeaux	41	16,2	16 785	13,6	427	38 079	14,3	15 019	15,0	22 639	13,8
Caen	9	6,1	3 367	6,0	39	5 403	4,5	2 227	4,9	3 057	4,2
Clermont-Ferrand	9	6,5	3 568	7,5	40	4 902	4,8	1 889	4,8	2 894	4,6
Corse	14	48,3	6 220	52,2	91	10 418	43,7	3 944	43,9	6 372	43,5
Créteil	105	30,0	54 100	29,4	506	100 350	21,7	39 709	21,6	59 900	21,7
Dijon	27	17,0	10 832	16,4	145	12 846	9,2	5 263	10,0	7 376	8,6
Grenoble	32	13,2	15 980	12,5	218	34 090	11,6	14 172	12,7	19 539	10,9
Lille	79	24,2	35 250	22,4	449	63 643	16,8	25 185	16,4	37 437	16,8
Limoges	5	6,5	1 938	7,0	35	3 304	5,7	1 399	6,5	1 860	5,2
Lyon	33	15,8	16 905	15,3	163	30 660	11,1	13 383	12,2	16 922	10,4
Montpellier	18	9,1	9 674	9,0	117	17 675	7,7	7 157	8,3	10 305	7,3
Nancy-Metz	27	11,9	10 249	10,9	162	18 336	8,8	7 009	8,8	11 051	8,7
Nantes	20	8,2	7 949	7,5	135	16 709	6,6	7 152	7,3	9 358	6,1
Nice	7	4,9	4 391	5,2	44	6 932	3,9	2 744	4,1	4 095	3,8
Orléans-Tours	22	9,5	8 077	7,8	129	17 348	7,5	7 167	8,2	9 960	7,0
Paris	29	25,9	12 753	22,4	183	36 924	27,0	14 640	26,2	22 094	27,6
Poitiers	9	5,6	3 865	5,7	47	5 732	4,0	2 343	4,4	3 280	3,7
Reims	25	19,1	10 183	19,1	106	13 804	11,5	5 896	12,6	7 648	10,5
Rennes	17	8,1	5 621	6,2	98	11 443	5,6	4 979	6,2	6 397	5,3
Rouen	38	22,8	15 066	18,5	157	21 284	12,1	8 465	12,6	12 565	11,7
Strasbourg	13	8,8	6 296	8,2	49	9 118	5,4	3 405	5,3	5 604	5,5
Toulouse	19	8,1	6 009	5,5	157	11 212	4,8	4 495	4,9	6 567	4,6
Versailles	82	19,3	40 059	17,3	466	87 234	15,5	36 874	16,4	49 889	14,8
<b>France métropolitaine</b>	<b>752</b>	<b>14,9</b>	<b>340 008</b>	<b>14,0</b>	<b>4 400</b>	<b>631 294</b>	<b>11,4</b>	<b>256 793</b>	<b>12,0</b>	<b>367 641</b>	<b>11,0</b>
Guadeloupe	10	21,7	6 055	22,4	57	9 447	18,4	3 414	18,6	5 919	18,3
Guyane	8	28,6	6 171	31,9	37	10 722	26,3	3 605	24,4	7 030	27,5
Martinique	11	25,6	4 707	22,1	41	6 487	16,2	517	3,4	5 892	24,0
Mayotte	0	0,0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
La Réunion	20	26,3	14 883	26,1	141	32 202	28,9	11 815	28,8	20 048	29,0
<b>DOM</b>	<b>49</b>	<b>23,2</b>	<b>31 816</b>	<b>21,8</b>	<b>276</b>	<b>58 858</b>	<b>20,0</b>	<b>19 351</b>	<b>18,4</b>	<b>38 889</b>	<b>21,0</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>801</b>	<b>15,2</b>	<b>371 824</b>	<b>14,5</b>	<b>4 676</b>	<b>690 152</b>	<b>11,9</b>	<b>276 144</b>	<b>12,3</b>	<b>406 530</b>	<b>11,5</b>

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 37 collèges en RRS, soit 17,6 % des collèges de l'académie. 18 801 collégiens sont scolarisés en RRS, soit 16,5 % des élèves de l'académie. 229 écoles sont en RRS ; elles accueillent 30 088 élèves, soit 12,0 % des écoliers de l'académie.

## [2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	72,9	57,0	34,7	42,8
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	18,7	38,4	31,1
Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> en retard	22,1	18,2	11,3	12,8

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ; RRS : réseau de réussite scolaire ; EP : éducation prioritaire.

## Présentation

La concentration des établissements publics en zone urbaine sensible (ZUS) peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre total d'établissements publics [1].

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 407 écoles sont situées en ZUS, soit 7,0 % de l'ensemble des écoles.

473 collèges (9,0 % des collèges) sont implantés en ZUS. Ils accueillent 218 100 collégiens. Le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 1,6 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,4 %).

119 lycées d'enseignement général et technologique (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels (9,6 % des lycées professionnels) sont en ZUS. 135 500 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a diminué dans les établissements en ZUS (- 1,2 %) alors qu'il a augmenté dans l'ensemble des lycées (+ 1,4 %). Les fermetures d'établissements expliquent la réduction du nombre d'établissements en ZUS (60 écoles et 3 collèges de moins qu'en 2009).

Cette comparaison avec l'ensemble de la population scolaire est complétée par une comparaison académique sur la base de la population urbaine : la concentration des établissements publics en ZUS est mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre d'établissements publics en zone urbaine [2].

À l'exception de l'académie de Limoges, chaque académie comporte des établissements en ZUS.

Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9,3 %, avec des variations académiques allant de 4,3 % pour l'académie de Toulouse à 21,8 % pour celle de Corse.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12,0 %. Il varie de 4,7 % pour l'académie de Toulouse à 24,4 % pour celle de Reims.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 9,4 % pour la France métropolitaine. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La concentration varie de 1,6 % pour l'académie de Strasbourg à 26,8 % pour celle de Reims.

Dans les DOM, les pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion (18,2 % des écoles, 26,9 % des collèges et 22,0 % des lycées).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

## Définitions

### Champ

Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'éducation nationale, hors Erea.

### Zones urbaines sensibles (ZUS)

Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996, dont une à Mayotte. Un établissement ou une école sont « en ZUS » s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

### Notion de zone urbaine

Elle est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (Zauer). Une Zauer se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en France métropolitaine à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

### Avertissement

L'appartenance des écoles et établissements à une zone urbaine sensible est en cours de révision. Les données présentées ici n'ont donc pas été actualisées pour cette édition 2012.

### Pour en savoir plus

- Rapport 2011 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2011.

## [1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

	Nombre en ZUS	Nombre total d'établissements	% en ZUS (1)
Écoles	3 407	48 520	7,0
Collèges	473	5 253	9,0
Lycées	212	2 549	8,3

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre total d'établissements publics (Erea non compris).

## [2] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) par académie à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	225	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	14 956	4 722
Amiens	21	129	8,2	13	11,0	16	21,9	6	10	6 771	8 697
Besançon	23	94	10,3	9	12,5	5	11,4	2	3	4 016	2 783
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 123	5 620
Caen	12	47	6,6	11	14,5	8	15,7	5	3	4 559	5 296
Clermont-Ferrand	17	59	8,6	8	13,3	5	12,8	3	2	3 913	3 790
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 197	-
Créteil	68	412	16,3	43	12,4	8	4,5	5	3	20 713	5 616
Dijon	22	92	7,8	12	14,5	7	15,2	5	2	4 866	4 407
Grenoble	24	104	5,3	13	7,3	7	6,5	3	4	4 782	3 441
Lille	73	298	10,7	31	10,2	20	11,6	8	12	14 117	8 435
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	163	10,1	19	11,0	12	10,6	6	6	10 065	6 901
Montpellier	28	125	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 297	7 350
Nancy-Metz	38	106	5,5	21	12,1	6	6,7	5	1	8 978	4 531
Nantes	29	115	8,8	22	13,6	10	11,2	5	5	7 663	5 890
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,5	2	-	3 668	2 020
Orléans-Tours	30	116	8,3	22	15,4	4	5,1	2	2	7 758	2 489
Paris	9	47	7,1	6	5,4	4	3,9	3	1	2 907	1 476
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 237	4 554
Reims	31	88	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 832	6 945
Rennes	20	53	4,9	15	11,6	4	4,9	3	1	6 414	2 950
Rouen	25	116	7,7	20	14,1	9	13,0	6	3	6 617	5 969
Strasbourg	19	93	6,7	17	12,9	1	1,6	1	-	8 158	1 061
Toulouse	14	60	4,3	6	4,7	3	3,5	1	2	2 645	1 192
Versailles	80	509	15,7	56	13,2	21	10,8	17	4	27 151	17 562
<b>France métropolitaine</b>	<b>717</b>	<b>3 283</b>	<b>9,3</b>	<b>447</b>	<b>12,0</b>	<b>200</b>	<b>9,4</b>	<b>110</b>	<b>90</b>	<b>200 403</b>	<b>123 697</b>
Guadeloupe	8	19	8,3	4	12,5	1	5,3	1	-	2 432	1 111
Guyane	6	4	4,9	-	-	1	10,0	1	-	-	1 062
Martinique	4	19	10,4	4	13,3	1	5,3	-	1	1 964	465
La Réunion	15	82	18,2	18	26,9	9	22,0	7	2	13 269	9 147
<b>DOM</b>	<b>33</b>	<b>124</b>	<b>13,1</b>	<b>26</b>	<b>18,1</b>	<b>12</b>	<b>13,5</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>17 665</b>	<b>11 785</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>750</b>	<b>3 407</b>	<b>9,4</b>	<b>473</b>	<b>12,2</b>	<b>212</b>	<b>9,5</b>	<b>119</b>	<b>93</b>	<b>218 068</b>	<b>135 482</b>

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements publics implantés en zone urbaine (les Erea ne sont pas pris en compte).

## Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites. À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes, ce dernier étant devenu depuis une université.

Depuis, la tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire, de mise en œuvre de synergies locales et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Ainsi, en 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises, et en 2011, les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné pour donner naissance à l'université d'Aix-Marseille.

En 2004, Paris IX-Dauphine a quitté le champ des universités pour devenir un grand établissement. Les instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble et Bordeaux ont également pris ce statut en 2007 et 2009. En 2011, c'est l'université de Lorraine (née de la fusion des deux universités de Nancy, de l'université de Metz et de l'INP de Lorraine) qui rejoint ce groupe, les trois universités de la région quittant ainsi le champ universitaire.

En 2011, la France métropolitaine et les DOM comptent donc 74 universités (y compris le CUFR d'Albi) et 12 grands établissements [1].

Depuis 2006, le nombre d'établissements (EPL) ayant des STS progresse chaque année. En 2011, 28 établissements supplémentaires proposent des STS, soit + 1,2 %. Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente de 7 unités en 2011, soit + 1,6 %.

Entre 2005 et 2009, le nombre d'écoles d'ingénieurs était à la baisse (- 7,2 %). Il y a eu un rebond en 2010 avec la création de 6 établissements. Cependant, en 2011, la création de l'université de Lorraine en tant que grand établissement fait sortir du champ des écoles d'ingénieurs les trois écoles d'ingénieurs des universités concernées et les 7 écoles de l'INP.

La centralisation des universités reste forte : 22 % d'entre elles sont situées en Île-de-France [2]. De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, les écoles de commerce, les CPGE et les autres établissements, 23 à 27 % d'entre eux sont situés en Île-de-France. Au contraire, les établissements ayant des classes de STS, les IUT et les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (81 à 82 % d'entre eux).

## Définitions

### Universités

Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également le CUFR d'Albi.

### Grands établissements

Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux, l'université de Lorraine (depuis 2011).

### Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

### Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. En 2008 et 2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion ont été intégrés dans une université de rattachement. Ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique l'ont été en 2010. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

### CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

### Autres écoles

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

## [1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Universités (1)	82	82	81	81	81	81	79	79	79	74
IUT	112	113	114	114	114	114	115	114	114	106
IUFM universitaires							27	27		
IUFM non universitaires	30	30	30	30	30	30	3	3		
Grands établissements	8	8	9	9	9	10	10	11	11	12
STS (2)	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 258	(4) 2 286
Publiques	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 358	1 376
Privées	807	811	805	797	802	814	847	872	900	910
CPGE (2)	403	405	406	407	406	414	422	429	442	449
Publiques	312	314	315	317	318	324	331	337	345	350
Privées	91	91	91	90	88	90	91	92	97	99
Écoles d'ingénieurs	243	244	250	246	247	240	231	232	238	231
Publiques, dépendantes des universités	69	66	70	69	70	74	59	57	59	56
Publiques, dépendantes des INP	20	20	21	21	21	11	10	10	10	3
Publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	2	2	2	2	3
Publiques, indépendantes des universités	83	83	85	84	86	85	92	94	97	97
Privées	68	72	71	69	67	68	68	69	70	73
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	225	228	227	223	219	210	206	212	213	210
Établissements universitaires privés	15	13	13	13	13	13	13	12	12	12
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	5	6	5	5
Écoles d'architecture	23	23	23	23	23	20	21	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	243	238	237	236	235	242	233	237	235	235
Écoles paramédicales hors université (3)	409	420	420	418	412	410	409	414	406	406
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	143	147	143	161	180	188	202	202	217	217
Autres écoles de spécialités diverses	219	221	222	217	212	206	198	203	197	182
<i>dont : écoles juridiques et administratives</i>	64	61	62	57	58	56	52	52	51	46
<i>écoles de journalisme et écoles littéraires</i>	24	25	25	25	24	25	23	27	29	28
<i>écoles vétérinaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002, les deux CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III. En 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I, Nancy II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement et les universités d'Aix I, II et III ont fusionné pour devenir l'université d'Aix-Marseille. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. (3) Données provisoires pour 2011 (reconduction des données 2010). (4) Y compris Mayotte, devenu un DOM en 2011.

## [2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2011-2012

Académies	Structures relevant des universités			STS	CPGE	Écoles d'ing. indépendantes des univ.	Écoles de commerce, gestion, compta.	Autres établissements
	Universités (1)	IUT	Écoles d'ing. dépendantes des univ.					
Aix-Marseille	2	3	1	96	19	6	10	78
Amiens	1	3		65	9	4	4	30
Besançon	1	2	1	49	9	2	4	17
Bordeaux	5	6	2	110	11	10	19	62
Caen	1	3	2	56	10	4	4	32
Clermont-Ferrand	2	2	2	49	11	3	3	27
Corse	1	1	1	7	2		2	7
Dijon	1	3	2	63	12	2	5	33
Grenoble	4	5	3	106	15		5	55
Lille	6	8	5	129	27	11	8	105
Limoges	1	1	1	32	4	2	3	20
Lyon	4	5	2	119	23	11	19	110
Montpellier	5	4	1	118	13	5	9	66
Nancy-Metz				81	15	7	1	44
Nantes	3	6	4	150	26	18	14	72
Nice	2	2	2	61	14	4	6	37
Orléans-Tours	2	6	2	80	10	3	3	30
Poitiers	2	3	1	67	8	3	6	20
Reims	1	2	1	54	9	2	11	20
Rennes	4	8	5	134	24	16	5	86
Rouen	2	3	1	70	13	5	2	26
Strasbourg	2	5	6	62	13	3	2	40
Toulouse	4	5	1	106	17	14	11	80
<b>Total province</b>	<b>56</b>	<b>86</b>	<b>46</b>	<b>1 864</b>	<b>314</b>	<b>135</b>	<b>156</b>	<b>1 097</b>
Paris	7	2	2	85	49	13	37	177
Créteil	4	9	4	119	31	11	3	60
Versailles	5	7	2	133	41	17	12	93
<b>Total Île-de-France</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>337</b>	<b>121</b>	<b>41</b>	<b>52</b>	<b>330</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>72</b>	<b>104</b>	<b>54</b>	<b>2 201</b>	<b>435</b>	<b>176</b>	<b>208</b>	<b>1 427</b>
Guadeloupe	1			20	4			8
Guyane		1		6	2			3
Martinique				20	4		1	9
Mayotte				4				
La Réunion	1	1	2	35	4		1	9
<b>France métr. + DOM</b>	<b>74</b>	<b>106</b>	<b>56</b>	<b>2 286</b>	<b>449</b>	<b>176</b>	<b>210</b>	<b>1 456</b>

(1) Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III. En 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I, Nancy II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement et les universités d'Aix I, II et III ont fusionné pour devenir l'université d'Aix-Marseille.